

AVIS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL RÉGIONAL EXERCICE 2020



Assemblée plénière du 22 octobre 2019

Le présent avis ouvre le début d'un nouveau cycle du parcours budgétaire de la Région Réunion pour 2020. Celui de 2019 a été marqué par les événements de fin 2018, à La Réunion comme sur le reste du territoire national. Ces événements ont eu des répercussions sur les esprits sans préjudice de l'avis de chacun sur ceux-ci, avec un avant et un après.

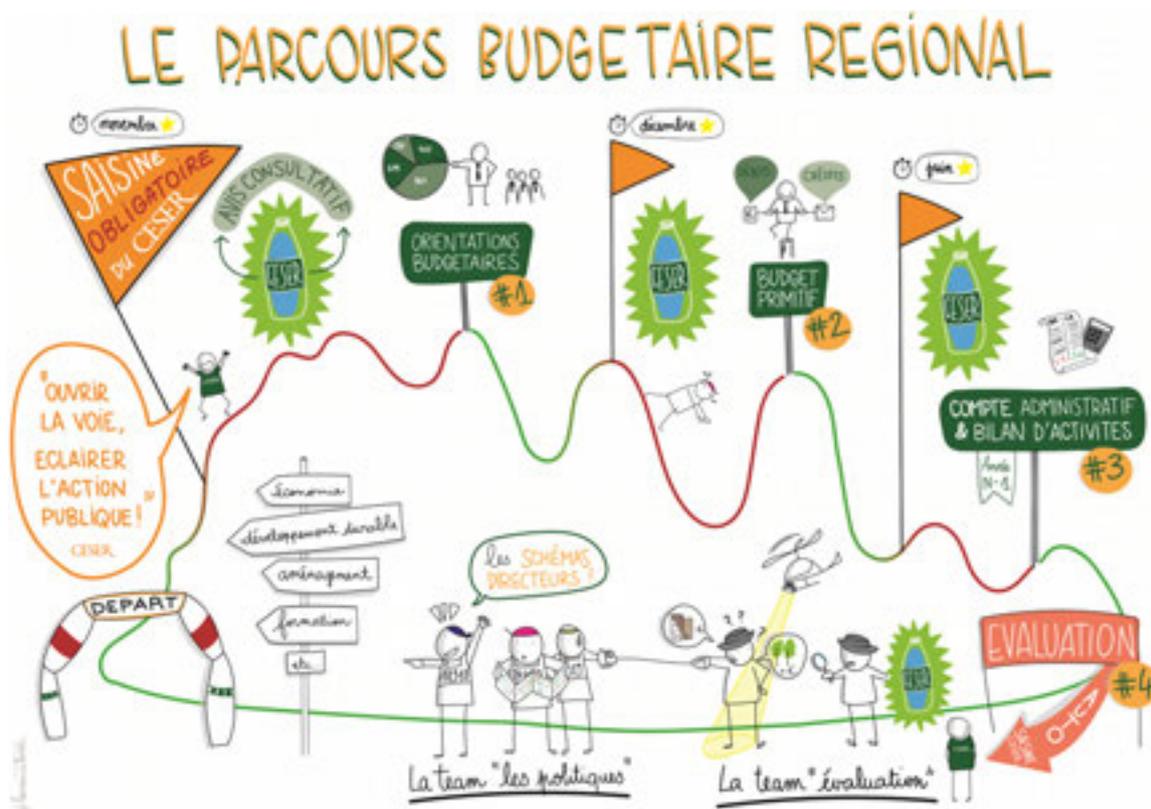
C'est à l'aune de ce changement de paradigmes que le CESER chemine tout au long de cette année. Son cheminement s'est traduit et incarné dans ses écrits et notamment dans sa contribution « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire Territoire(s) et Faire Société : Informer, Bâtir et Transmettre ». La volonté du CESER est de réconcilier l'action publique et l'action citoyenne, et de faire qu'au-delà du constat des fractures sociale, civique et territoriale, demain soit meilleur qu'aujourd'hui, en inscrivant toute forme d'actions dans des trajectoires qui font sens pour bâtir un destin commun.

Donner et redonner du sens à l'action relève de la responsabilité de chacun dans ses actes et son comportement quotidien.

C'est dans cet esprit que le CESER poursuit sa réflexion au service du bien commun pour proposer tant des trajectoires citoyenne, économique, territoriale et démographique, environnementale, éducative, alimentaire, sociale et de bonheur, qu'un cadre d'actions de toutes les parties prenantes, nécessaires à une dynamique territoriale inclusive, durable et résiliente.

C'est aussi dans cet esprit que le CESER aborde ce nouveau cycle d'avis sur les documents budgétaires de la Région pour l'exercice 2020, en apportant ce regard de mise en perspective de l'action publique, pour « Ouvrir la voie et Eclairer l'action publique ».

Dominique VIENNE
Président du CESER
de La Réunion





PRÉAMBULE

Le CESER a été saisi pour avis par le Président de la Région Réunion sur le rapport relatif aux Orientations budgétaires du Conseil régional qui sera soumis à l'Assemblée plénière de la Collectivité le 31 octobre prochain.

A nouveau, le CESER n'a pu, pour des raisons indépendantes de sa volonté, répondre en toute complétude à la saisine du Président de Région. Dans ce cadre, il a émis des avis sur les secteurs pour lesquels il avait les moyens de le faire. En revanche, sa Commission ADER (Aménagement Durable de l'Espace Régional) n'a pas pu établir d'avis formalisé à la suite des auditions qui ont néanmoins été réalisées en responsabilité par ses membres, compte tenu de la vacance du poste de chargé d'études. Le Conseil appelle de ses vœux la mise en œuvre des moyens nécessaires à un retour rapide à la normalité permettant d'embrasser l'ensemble de son champ de compétences.

Il note en revanche avec satisfaction le retour à la normale s'agissant des délais de transmission et consécutivement d'examen des documents budgétaires, lui permettant de pouvoir poser sa réflexion, après le temps des auditions, nonobstant les remarques précitées.

Le CESER inscrit résolument sa contribution au processus du parcours budgétaire régional dans le continuum de sa réflexion, elle contribue ainsi au débat au titre de la mise en perspective de l'action publique. Elle se fait dans le contexte de réforme des Institutions par une série de trois projets de loi (constitutionnelle, organique et ordinaire) « pour un renouveau de la vie démocratique » de notre Nation et avec l'ambition de repousser « la fracture de sens » portée au débat de l'Assemblée plénière du CESER du 14 mars 2019, par une représentation de la jeunesse, expression interpellante pour l'ensemble des parties prenantes à la vie de la Cité.

Le CESER observe que la classification selon les 4 axes en matière de pouvoir d'achat, d'emploi local, de proximité et de transparence est moins marquée que pour les Orientations budgétaires¹ pour 2019.

Il constate l'absence d'indicateurs pour ces nouveaux axes et pour les piliers de la mandature alors que la démarche de la Collectivité vise à se doter d'un système d'indicateurs permettant d'évaluer son programme d'actions, s'inspirant de la méthodologie des fonds européens². Dans un contexte de fractures sociale, territoriale et civique, ces indicateurs, sont dès les orientations budgétaires, entre autres, des outils de pilotage fort utiles pour éclairer les choix stratégiques, dans une optique de trajectoires de long terme³ avec de fortes contraintes budgétaires⁴, concourant à améliorer la transparence de l'action publique au regard des attentes exprimées par nos concitoyens, encore plus fortement à La Réunion lors des événements de novembre 2018.

A des fins d'évaluation, le CESER invite la Collectivité à se doter d'indicateurs pertinents et à, à l'aune des engagements pris, à les compléter d'indicateurs de résultat, afin de confronter les retombées économiques, sociales et environnementales des interventions régionales attendues à celles réellement observées et ce, sous l'angle de l'ancrage territorial et de sa mise en œuvre⁵.

1 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

2 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017

3 Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s), faire société : informer, bâtir et transmettre, contribution du CESER-- Assemblée plénière du 19 mars 2019

4 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017

5 Préconisation n° 5 du Mémoire sur l'Ancre territoriale de La Réunion, signé le 8 décembre 2017



PRÉAMBULE

Cette grille de lecture, qui mérite une plus grande visibilité dans les documents budgétaires régionaux, doit permettre notamment de mesurer l'impact des actions sur les priorités en termes de transparence, de proximité, de développement de l'emploi local et de renforcement du pouvoir d'achat des Réunionnais.es. Par ailleurs, afin d'objectiver l'action régionale et de maximiser l'utilisation des deniers publics, une évaluation socio-économique, en amont des projets, et une étude de l'empreinte territoriale en aval, pourraient être envisagées en s'appuyant sur les contributions du CESER en matière d'évaluation, compétences renforcées dans le cadre de la loi NOTRe⁶.

Révision de croissance

Au plan international, les prévisions de croissance économique mondiale initialement chiffrées à 3,2 % ont été revues à la baisse à 2,9 % pour l'année 2019⁷. Il s'agirait du taux de croissance annuel le plus faible depuis la crise financière de 2008. L'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) prévoit une accentuation des risques à la baisse liée notamment aux :

- Tensions commerciales au niveau international qui grèvent la confiance et l'investissement.
- Un ralentissement de la croissance allemande dû à sa forte exposition et au poids du secteur des biens d'équipement.
- L'instabilité engendrée par le retrait du Royaume Uni de l'Union Européenne.

En France, ces mêmes prévisions restent stables autour de +1,3 % pour 2019.

Au niveau de l'économie réunionnaise, la croissance a décroché en 2018 à 1,7 % alors qu'elle était aux alentours de 3 % depuis 2014. Cette baisse est expliquée, en partie, par une dégradation du marché du travail qui vient réduire le pouvoir d'achat et la consommation des Réunionnais.es⁸. Au regard de ces conjonctures, en particulier internationale et nationale, qui sont évolutives, le CESER invite la Collectivité à être encore plus vigilante sur ces éléments contextuels.

Dès lors, il s'inscrira dans sa vocation de conseil à l'action publique en étant attentif au processus d'élaboration du prochain Budget primitif, conciliant à la fois les exigences budgétaires et les trajectoires notamment économique et sociale du territoire⁹, lesquelles doivent s'inscrire dans le cadre de discussion des moyens adossés au plan de convergence, au contrat éponyme et à la charte d'engagement de la Trajectoire 5.0.

6 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

7 Perspectives Économiques Intermédiaires OCDE, 19 Septembre 2019

8 « La croissance décroche », Bilan Économique 2018, INSEE Conjoncture Réunion-Mayotte, n°8 juin 2019.

9 Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s), faire société : informer, bâtir et transmettre, contribution du CESER-- Assemblée plénière du 19 mars 2019



SOMMAIRE

<u>PRÉCONISATIONS & OBSERVATIONS</u>	p. 8
---	------

<u>SYNTHÈSE</u>	p.17
------------------------	------

<u>PARTIE 1 : AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES</u>	p.25
--	------

<i>Commission « Finances et Évaluation de l'action publique »</i>	p.25
1-Finances	p.25
2-Ressources humaines	p.27
3-Patrimoine immobilier	p.28
4-Technologies de l'information et de la communication	p.29

<i>Commission « Territoires, Europe et Coopération »</i>	p.31
Affaires européennes - Programmes européens	
1-La préparation des futurs programmes 2021-2027 qui relèveront du Conseil régional de La Réunion	p.31
2-Le concours des programmes européens 2014-2020 aux priorités de la mandature	p.32

<u>PARTIE 2 : LES GRANDES ORIENTATIONS PAR PILIER D'INTERVENTION</u>	p.37
---	------

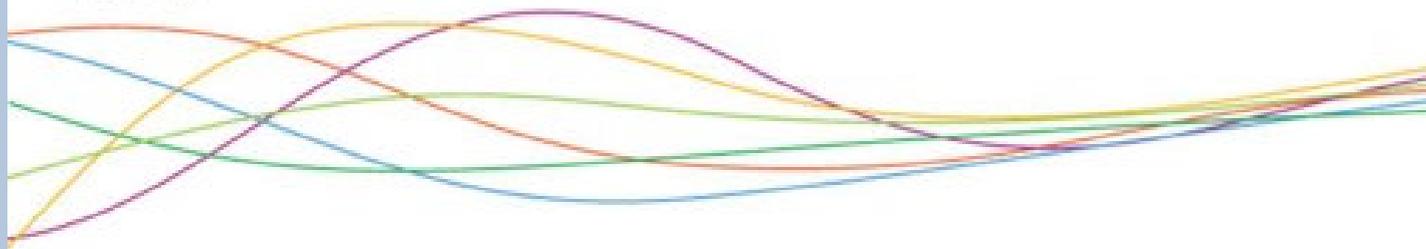
<i>Commission « Formation, Éducation et Recherche »</i>	
<u>Pilier 1 : Un passeport réussite pour chaque jeune Réunionnais</u>	p.38
1-Secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage	p.38
2- Secteur de l'éducation	p.39

<i>Commission « Économie, Emploi et Innovation »</i>	p.42
<u>Pilier 3 : Libérer les entreprises, libérer les énergies</u>	
1-Créer les conditions de relance de la création d'emplois et renforcer le pouvoir d'achat des Réunionnais	p.42
2-Attractivité du territoire : un aménagement du foncier économique équilibré	p.43
3-Le tourisme : un secteur prioritaire, créateur d'activités et d'emplois, à développer dans une économie insulaire	p.44
4- Focus (numérique, audiovisuel et cinéma, innovation et recherche, soutien au monde économique, réorientation des missions des chambres consulaires)	p. 45
<u>Pilier 7 : Cap sur le monde, cap sur l'océan Indien</u>	p.50

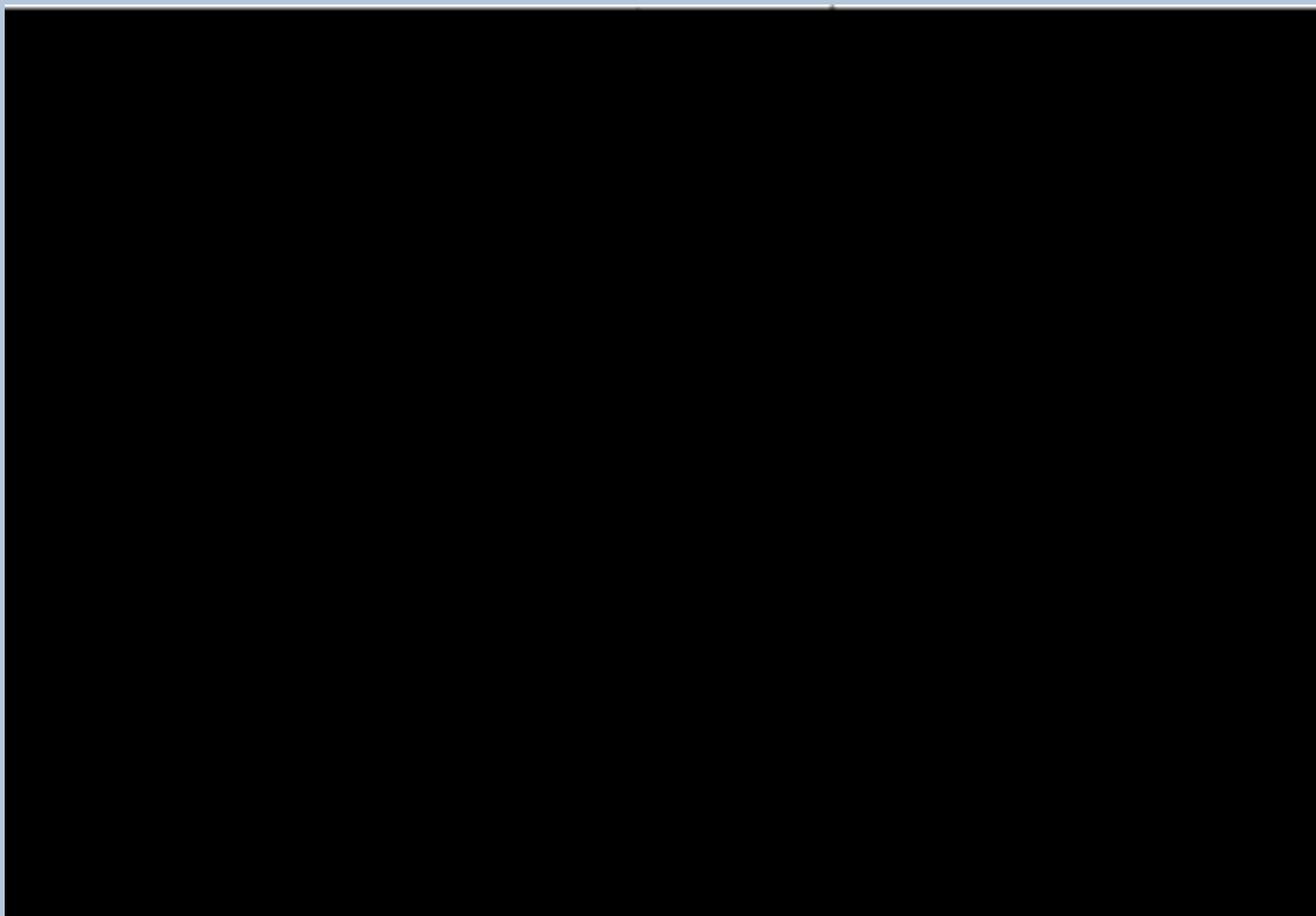
<i>Commission « Qualité de la vie, Culture et Solidarité »</i>	p.51
<u>Pilier 5 : Notre identité, notre culture, not' fierté</u>	
1-Sport	p.52
2- Culture	p.53

<i>Commission « Formation, Éducation et Recherche » et « Qualité de la vie, Culture et Solidarité » réunies</i>	
<u>Pilier 6 : Plus d'égalité des chances pour les familles</u>	p.55
1-Cohésion sociale et égalité des chances	p.55
2-Continuité territoriale et mobilité	p.60

<i>Commission « Territoires, Europe et Coopération »</i>	
<u>Pilier 7 : Cap sur le monde, cap sur l'océan Indien</u>	p.63
1-Une coopération bilatérale mise en œuvre via les antennes extérieures du Conseil régional	p.63
2-Une coopération multilatérale privilégiée avec la commission de l'océan Indien	p.64
3-Un programme Interreg plus axé en faveur de l'emploi	p.65



AVIS
**DES COMMISSIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL RÉGIONAL
-EXERCICE 2020-





PRÉCONISATIONS & OBSERVATIONS

Commission « Finances et Évaluation de l'action publique »

Finances

> **prend acte du gel de la TSCC** en ce qui concerne la **fiscalité carburant**, afin de maintenir un niveau d'acceptabilité pour le consommateur.

> Prend note des travaux de **finalisation en cours de la mise à jour de la Trajectoire d'Équilibre**.

> **Réitère sa demande d'en être destinataire ainsi que de la PPI-PPF actualisées** dès leur finalisation afin de compléter son avis relatif à la stratégie de financement soutenable et adaptée dans le respect des équilibres budgétaires, et de guider si besoin, les ajustements et arbitrages à opérer.

> **Souligne les efforts importants de la Collectivité pour une gestion rigoureuse des finances et de la dette**, ce qui lui permet d'afficher un montant de dépenses réelles de fonctionnement en dessous du plafond fixé par le contrat de confiance, lui évitant ainsi toute sanction financière.

> **est attentive à la capacité financière de la Collectivité à remplir l'ensemble de ses missions, en particulier les grands chantiers, sans réelle compensation financière** et à accompagner la transformation de son territoire vers une croissance, plus durable, plus équitable, plus équilibrée, et plus respectueuse de l'environnement. Elle suggère l'ouverture de discussions dans le cadre des plan et contrat de convergence ainsi que dans le cadre de la charte d'engagement de la Trajectoire 5.0. pour restaurer les capacités financières obérées :

- sur le plan des ressources budgétaires par les conséquences du volet « Apprentissage » de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » sur le budget régional ;

- sur le plan de la trésorerie :

- Par le préfinancement du FSE (PO 2007/2013 et PO 2014/2020) avec 40 M€ en attente de paiement par l'État
- Par le préfinancement du PACTE du Plan d'Investissement dans les Compétences.

Cette capacité financière a par ailleurs été réduite par l'abandon de la TSCC dans le contexte social difficile de fin 2018, représentant une perte cumulée de recettes 2018 et 2019 de 77 M€.

Ressources humaines

> **Souligne la volonté de la Collectivité de ne pas repercuter automatiquement et mécaniquement les efforts financiers sur les ressources humaines.**

> Rappelle les vœux du CESER concernant **la mise en place d'une véritable Gestion Prévisionnelle, des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC)** et de la mise en adéquation entre les missions, les compétences et les moyens associés.

> **Invite la Collectivité à répertorier les compétences et missions de ses agents et à anticiper l'évolution des postes et métiers** afin d'identifier et d'accompagner les évolutions de parcours nécessaires.

> **Incite à développer la formation professionnelle continue** pour notamment favoriser l'appropriation des outils numériques et dématérialisation.

> **Rappelle la nécessité d'anticiper l'évolution de la pyramide des âges de la Collectivité** par le développement **d'une politique de prévention et de gestion des risques au travail.**

Patrimoine immobilier

> **Invite la Collectivité à renforcer sa politique de digitalisation** en vue de valoriser son patrimoine, de réaliser des gains d'efficacité et de gérer au plus près les risques réglementaires.

Technologies de l'information et de la communication

> **Partage la stratégie** de la Collectivité s'agissant du **processus de dématérialisation interne** afin d'améliorer le fonctionnement de ses services.

> **Alerte à nouveau la Collectivité à l'accompagnement de la dématérialisation** de démarches administratives face à **la problématique de « l'illectronisme » et de la fracture numérique** au sein de la population réunionnaise.

> **Suggère** en conséquence à la Collectivité, en partenariat avec les services sociaux des autres collectivités et organismes de service au public, **de rapprocher ses services en ligne des usagers** aux travers d'infrastructures mobiles et d'accompagnement de proximité, en particulier dans les zones rurales.



PRÉCONISATIONS & OBSERVATIONS

Commission « Territoires, Europe et Coopération »

Affaires européennes- Programmes européens

Concernant la préparation des futurs programmes 2021-2027

- > apprécie les informations relatives à l'état d'avancement du processus d'élaboration de la programmation post 2020.
- > **constate que** si les orientations de la Commission européenne visent une simplification partielle dans la mise en œuvre des futurs fonds, **certaines règles nécessiteront des adaptations en termes de gestion.**
- > **relève des modalités de gouvernance territoriale affectées du fait de nouvelles procédures centralisées en particulier pour le FEADER.**
- > **partage les positions du Conseil régional pour un traitement sur mesure des RUP et une gestion territorialisée des programmes à définir dans le cadre partenarial existant.**
- > **se satisfait** de l'attention particulière portée par la Commission européenne aux RUP au travers de **la déclinaison opérationnelle de la nouvelle stratégie définie en 2017.**
- > **rappelle les fortes contraintes pesant sur le développement du secteur de la pêche à La Réunion et relève des avancées notables pour le prochain FEAMP.**
- > **renouvelle le caractère fondamental du diagnostic territorial** constituant d'une part, le **point de départ de toute analyse sur lequel reposera la pertinence des choix stratégiques** et d'autre part, la situation de référence pour apprécier l'atteinte des objectifs fixés.
- > **préconise la réalisation d'analyses socio-économiques pour l'ensemble des politiques européennes afin de mesurer les impacts pour les bénéficiaires et le territoire.**
- > **rappelle le rôle prépondérant à assigner au Comité Régional d'Évaluation** à vocation partenariale s'agissant des évaluations ex ante.
- > **réitère la nécessité impérieuse de maintenir une approche stratégique intégrée des programmes au service du territoire.**

Concernant le concours des programmes européens 2014-2020 aux priorités de la mandature

- **souligne la pertinence de pouvoir identifier clairement l'apport des fonds européens dans chacun des piliers d'intervention** afin d'apprécier pleinement l'ampleur des projets soutenus et de disposer d'un suivi plus précis et régulier.
- **rappelle la nécessité de s'assurer des retombées pour La Réunion de l'ensemble des soutiens financiers de l'Europe sous l'angle de l'ancrage territorial** pour lequel les partenaires se sont engagés au travers de la signature d'un Mémoire d'Entente.
- **relève avec satisfaction que plusieurs mesures de simplification pour le FEDER se poursuivront** concourant à faciliter l'accès aux soutiens communautaires, à alléger la charge administrative des bénéficiaires et à améliorer les délais de paiement.
- **souligne la nécessité d'un accompagnement renforcé au bénéfice des porteurs de projets au regard :**
 - * des besoins de trésorerie à l'entrée dans un dispositif soutenu par un financement européen ;
 - * de la demande de soutien au montage de dossiers ;
 - * des difficultés engendrées par les obligations européennes en matière de dématérialisation.



PRÉCONISATIONS & OBSERVATIONS

Commission « Formation, Éducation et Recherche »

Pilier 1 : Un passeport réussite pour chaque jeune Réunionnais

Apprentissage

- > **Engager une démarche collaborative avec les Opérateurs de Compétences (OPCO)** en vue d'une concertation sur le périmètre d'intervention de chacun et ainsi optimiser les financements dont bénéficie le territoire de La Réunion.
- > **Repositionner les instances de gouvernance : la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) et le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientations Professionnelles (CREFOP)** pour une plus grande convergence des politiques publiques et une concertation plus effective avec l'ensemble des parties prenantes.
- > **Opérationnaliser la fiche action 1 du CPRDFOP 2018-2022** sur la structuration des branches professionnelles dans notre territoire.

Formation professionnelle

- > Poursuivre l'optimisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle avec les aides existantes.
- > Renforcer l'**opérationnalité du PACTE** et en coordination avec la **mise en place du Service d'Intérêt Économique Général (SIEG)**, en 2020, avec des objectifs de résultats.

Éducation

- > **Poursuivre les des missions de coordination en complémentarité du Service Public Régional de l'Orientations (SPRO)** dans le cadre des nouvelles compétences du Conseil régional sur l'orientation.
- > Soutenir l'initiative de la mobilisation des 2 campus des métiers et qualifications sur le territoire « campus des métiers du management et du numérique » et « campus Génie civil et éco-construction en milieu tropical » pour une synergie renforcée entre le monde éducatif et le monde économique.
- > Soutenir la participation financière supplémentaire de 50 € pour l'aide aux manuels scolaires et la mise en place de ressources et manuels numériques dans les établissements.
- > **Renforcer la proximité à la vie des lycéens par une participation active du Conseil régional au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL).**
- > Poursuivre l'engagement de la Collectivité et le partenariat avec l'Université de La Réunion sur les volets Recherche et Formation.
- > **Convertir les allocations régionales de recherche en de véritables contrats doctoraux régionaux.**



PRÉCONISATIONS & OBSERVATIONS

Commission « Économie, Emploi et Innovation »

Pilier 3 : Libérer les entreprises, libérer les énergies

> **Créer un outil de portage** visant le préfinancement des aides européennes à destination des TPE/PME. Un volet spécifique du fonds de fonds pourrait ainsi être mobilisé.

> **Mettre en œuvre un Fonds Régional d'Aide au Conseil (FRAC) RSE** à destination des entreprises afin de les accompagner en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Pêche

> **Mener une communication** large dans le secteur de la pêche afin d'une part, d'informer les professionnels et d'autre part, motiver les jeunes en recherche de débouchés professionnels eu égard à la possibilité accordée au Conseil régional de soutenir financièrement le renouvellement de la flotte de pêche réunionnaise.

> **Mobiliser des dispositifs de transmission** particulièrement dans ce secteur compte tenu de la moyenne d'âge des pêcheurs installés.

> **Demander d'accompagner la montée en compétence et en moyen d'actions** l'écosystème local afin que le potentiel de développement dans ce secteur lui soit prioritairement profitable.

> Préserver les intérêts de La Réunion dans la zone en intégrant un volet en matière d'intelligence économique.

Ingénierie financière

> **Ventiler les projets** soutenus dans le cadre de la mise en œuvre du fonds de fonds entre ceux ayant bénéficié d'un prêt et ceux ayant bénéficié d'une prise de participation au capital.

Cadre réglementaire et fiscal

> **Agir sur les taux d'octroi de mer** afin d'apporter une capacité de densification et de diversification, dans le but de satisfaire la demande locale par une offre locale existante ou à construire.

Zones d'activités économiques

> Promouvoir l'idée auprès des EPCI d'élaborer un Schéma Régional des Zones d'Activités Économiques (SRZAE).

> Faire en sorte que les raccordements HD des ZAE soient une déclinaison du SRZAE qui incluront un axe connexion numérique, un axe mobilité collective et un axe conciergerie de territoire pour développer les circuits courts.

Centres-villes et commerces de proximité

> Promouvoir auprès des EPCI la mise en œuvre d'Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) auxquelles participeraient l'ensemble des acteurs concernés dont le Conseil régional.

Tourisme

> Rechercher la cohérence et la coordination des acteurs au travers du Comité d'Orientation Stratégique (COST)

> Œuvrer avec l'ensemble des acteurs pour plus de propreté à l'échelle du territoire avec un véritable modèle économique à mettre en œuvre.

> Mener une réflexion sur la monétisation de certains sites touristiques avec effet sur l'emploi et la qualité de services associés.

> Informer la Commission sur la réflexion menée sur l'identité culturelle des micro-territoires et sur le projet de micro-région des Hauts.

> Demander que soit élaboré un schéma régional de l'apprentissage des langues étrangères.



PRÉCONISATIONS & OBSERVATIONS

Numérique

- > Mettre en œuvre une véritable Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dans le cadre du déploiement du réseau.
- > Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique.
- > Décliner du contrat de filière les actions, notamment de formation dans le cadre de la mobilisation du campus des métiers et des qualifications.
- > Prendre en compte le rôle des experts comptables et les centres de gestion dans l'accompagnement des entreprises dans leur transformation numérique.
- > Compléter le recueil des actions réalisées par des remontées d'indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de l'action publique à La Réunion.
- > Réaliser une présentation du plan stratégique du tourisme numérique devant la Commission EEI.

Audiovisuel et cinéma

- > **Veiller à la nature, la qualité et la pérennité des emplois** dans le secteur cinématographique et audiovisuel.
- > Suivre les impacts économiques notamment en matière d'emploi de ce secteur.
- > Capitaliser les expériences réussies dans le cadre de parcours touristiques.
- > Valoriser le secteur d'activités lié à la vidéo et aux jeux vidéo dans sa capacité de développement et de rayonnement.

Innovation et recherche

- > Suivre et évaluer les actions afin d'en mesurer l'efficacité et, au besoin, d'appliquer les mesures correctives nécessaires.
- > Suivre et évaluer les actions visant à développer la culture de l'innovation

Soutien aux monde économique

- > Contractualiser (notamment à travers les conventions d'objectifs) avec l'écosystème territorial (TPE/PME), les banques, les chambres consulaires, les syndicats pour fluidifier et faciliter l'accompagnement des acteurs.
- > Valoriser la contractualisation avec les acteurs économique au travers de la Stratégie de Bon Achat (SBA).
- > Dimensionner suffisamment en ETP l'équipe mobile (SAV, conseillers d'entreprises) afin d'atteindre pleinement ses objectifs à l'échelle du territoire.
- > Distinguer dans les documents budgétaires les entreprises qui ont bénéficié d'un prêt et celles qui ont bénéficié d'une prise de participation au capital dans le cadre de la mobilisation du fonds de fonds.

Soutien à l'international

- > Informer la Commission EEI de l'Appel à projets relatif au renforcement et à la valorisation des compétences locales et à l'amorce aux projets INTERREG et des résultats de l'évaluation des actions qui ont été menées en matière d'internationalisation des entreprises.
- > Disposer de l'étude de stratégie de positionnement de l'offre réunionnaise sur les marchés extérieurs qui sera lancée en 2019.
- > Évaluer et communiquer sur les actions d'accompagnement des entreprises à l'international résultant de l'observatoire du commerce extérieur de La Réunion confié à NEXA.
- > Appeler à la vigilance quant à la coordination des représentations extérieures de La Réunion à organiser dans le cadre du Comité d'Organisation Stratégique du PRIE, afin de ne pas en brouiller l'image.



PRÉCONISATIONS & OBSERVATIONS

Commission « Qualité de la vie, Culture et Solidarité »

Pilier 5 : Notre identité, notre culture, not' fierté

- > Reprendre la **même architecture dans le Pilier 5 des deux autres documents budgétaires** de l'exercice 2020 pour permettre une comparaison plus claire des orientations, des engagements et des réalisations effectives.
- > Reprendre les **tableaux de prévision des programmes** qui présentent les actions prévues de façon détaillée ainsi que les indicateurs de réalisation et de résultat associés.
- > Mettre en œuvre concrètement les engagements pris en signant la **Charte des engagements réciproques de la Réunion entre l'État, les collectivités territoriales et le mouvement associatif** et s'impliquer dans le processus de déclinaison opérationnelle de cette Charte et de son plan d'actions.
- > Dans les politiques liées à la culture et au sport, **prendre en compte les seniors**, par exemple en incitant les partenaires associatifs qui bénéficient d'une subvention à développer une offre en direction des seniors.

- > **Établir une politique sportive territoriale** : définir et mettre en œuvre une stratégie concertée en matière de sport à l'échelle du territoire, associant l'ensemble des partenaires, avec la possibilité de créer une Commission Sport au niveau de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).
- > **Anticiper la future gouvernance locale** qui pourrait être mise en place **dans le domaine du sport**, notamment en mettant à profit les travaux déjà effectués dans le cadre du Schéma Territorial de Développement du Sport.
- > **Élaborer et conduire la politique sportive en lien avec d'autres politiques publiques**, notamment celle de l'insertion sociale et professionnelle.
- > **Évaluer la politique sportive régionale** en tenant compte de son rôle de promoteur de lien social et d'insertion professionnelle.
- > **Soutenir les acteurs de proximité qui accompagnent les activités sportives de tous niveaux** et réfléchir à cette problématique d'accompagnement de proximité avec les autres acteurs concernés, à commencer par les communes.
- > Insister auprès de ses partenaires (en particulier le CROS) pour trouver les conditions d'**accompagner au mieux la reconversion des athlètes réunionnais de haut niveau** après leur carrière sportive.
- > **Clarifier l'offre des dispositifs existants en matière de mobilité sportive** par les acteurs concernés en vue de faciliter les démarches des demandeurs d'aides à la mobilité.

- > **Définir et mettre en œuvre** une réelle **stratégie partagée de l'action publique en matière culturelle à l'échelle du territoire**, à commencer par une politique concertée des collectivités locales en matière culturelle par le biais de la **Commission Culture de la CTAP** et lui conférer la plus grande ambition possible.
- > Faire de la **culture un enjeu prépondérant de développement du tourisme** en liaison avec le SDATR.
- > **Finaliser le nouveau contrat avec la SPL RMR** et mettre fin à la période de gestion transitoire, comme cela aurait dû être le cas fin 2019, en s'assurant des conditions qui permettront au Conseil régional de s'assurer du bon pilotage et de la bonne gestion de la SPL.
- > **Présenter** à la Commission QCS **le bilan de la SPL RMR** depuis sa création et son projet pour les années à venir, lorsque le nouveau contrat aura été établi.
- > **Relancer la démarche de partenariat** envisagée, notamment avec le Conseil départemental, afin de **proposer une offre muséale globale à l'échelle de l'île**.
- > **Réaliser**, en partenariat avec les parties prenantes, **un schéma de cohérence des structures muséales à l'échelle du territoire**
- > Poursuivre l'ambition de créer un site Internet pour le **Service Régional de l'Inventaire (SRI)**.
- > Mieux **impliquer la population senior dans des activités culturelles** menées par la Collectivité, en partenariat avec les structures et organismes concernés.



PRÉCONISATIONS & OBSERVATIONS

Commissions « Formation, Education et Recherche »

et

« Qualité de la vie, Culture et Solidarité »

réunies

Pilier 6 : Plus d'égalité des chances pour les familles

- > Suivre la **même trame entre les différents documents budgétaires** d'un même exercice.
- > Améliorer la **visibilité et la précision des actions prévues** et reprendre le tableau des actions concrètes et des indicateurs de résultats dans les Orientations budgétaires comme dans le projet de Budget primitif.
- > Anticiper les **évolutions démographiques de la population**, en particulier le vieillissement et ses conséquences, dans le cadre de l'élaboration de la politique de construction-réhabilitation de logements.

Secteur Cohésion sociale et Égalité des chances

- > Consacrer davantage de moyens budgétaires à ce secteur en augmentant le **ratio de la part du budget de ce secteur du Pilier 6 dans le Budget global** de la Collectivité régionale.
- > Investir dans les politiques publiques d'**éducation populaire**.
- > Respecter les engagements pris dans le cadre de la **Charte des Engagements Réciproques (CER) de La Réunion entre l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement Associatif de La Réunion (MAR)**, notamment en choisissant, dans le plan d'actions annexé à cette Charte, les priorités en faveur de la vie associative qu'elle entend réaliser et en participant régulièrement aux réunions de déclinaison opérationnelle de la Charte avec le MAR et la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS).
- > Dans le cadre d'une démarche commune au monde associatif et aux institutions, créer **une plateforme et un guide de l'éducation populaire et citoyenne**.

Emplois verts

- > Mener une **politique d'ensemble** (État, prescripteurs, OPCO et collectivités locales) pour la création de l'emploi qui permettrait d'augmenter le nombre d'emplois dans le secteur marchand sur le territoire.
- > Mobiliser le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PACTE) pour intervenir à l'issue du contrat afin d'**assurer, pour tout bénéficiaire de PEC, une formation qualifiante**.
- > Lancer des appels à projets afin d'accompagner la **structuration du tissu économique, dont le volet formation**, et la montée en compétence locale par la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT).

Actions de soutien à la parentalité

- > Travailler en partenariat avec les autres parties prenantes afin d'**identifier les associations** qui travaillent sur le soutien à la parentalité et modéliser les actions de co-éducation sur le territoire (café des parents, vacances familiales, CAF ...), dans l'objectif de capitaliser et multiplier les initiatives réussies visant à renforcer la co-éducation et l'accompagnement à la parentalité.

Renforcer la démocratie participative

- > Accompagner les **initiatives citoyennes sur chaque territoire** de La Réunion, notamment lorsque le Conseil régional contractualise avec les acteurs des différents territoires (dans le cadre des conventions Conseil régional/EPCI ou Conseil régional/communes), pour susciter le développement des démarches de participation.

Lutte contre les violences faites aux femmes

- > Participer aux **Contrats locaux de lutte contre les violences faites aux femmes** des intercommunalités, comme cela été fait pour celui signé en 2019 pour la CIREST et assurer dans le temps son implication dans cette lutte territoriale, notamment en matière de soutien financier.
- > Présenter aux Commissions FER et QCS les résultats définitifs de l'**enquête Virage** réalisée en 2018.



PRÉCONISATIONS & OBSERVATIONS

Prévention des risques en matière de santé

- > Poursuivre son **action volontariste** en matière de santé.
- > Participer à la **mise en cohérence des politiques publiques** qui impactent la santé des individus (logement, transports, environnement, infrastructures sportives, etc.) afin d'assurer un écosystème d'action publique opérant.
- > Mener une réflexion sur le développement des **environnements propices à la pratique de l'activité physique** à l'échelle du territoire et dans un cadre partenarial avec les collectivités locales, afin de proposer une offre équilibrée et accessible aux Réunionnais.es.
- > Participer à la mise en œuvre d'une **stratégie commune en matière de lutte contre le diabète**, basée sur un diagnostic partagé, des objectifs clairs fixés en amont, un plan d'actions pluriannuel et un suivi régulier pour permettre une évaluation.
- > Se positionner ouvertement pour la réalisation d'une **démarche d'inventaire et d'état des lieux** de la situation en matière de diabète à La Réunion.
- > Se positionner ouvertement pour **l'application et le respect des référentiels d'intervention** existants en matière de lutte contre le diabète.
- > Travailler avec les associations pour davantage développer **l'éducation thérapeutique des malades** dans le cadre de la lutte contre le diabète.

La maîtrise des savoirs de base et des apprentissages (prévention et lutte contre l'illettrisme)

- > Lancer un **Grand Plan Territorial pour favoriser l'égalité des chances, la prévention contre l'illettrisme et l'accompagnement à la parentalité dès la petite enfance**.
- > Détailler le nombre de formations dispensées ainsi que l'effectif d'animateurs concernés dans le cadre de l'action de **professionnalisation des animateurs de Cases à Lire**.

Prévention et lutte contre le décrochage en formation initiale

- > Réaliser un **état des lieux territorialisé du décrochage scolaire**.

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion économique et sociale

- > Apporter davantage de **cohérence à l'action publique** en décloisonnant les politiques publiques ainsi qu'en essayant les bonnes pratiques.
- > Rechercher avec ses partenaires les moyens d'améliorer la communication relative aux **dispositifs d'aide alimentaire** mis en œuvre sur le territoire et qu'elle soutient, afin que les Réunionnais.es concerné.es soient mieux informés de ce dont ils pourraient bénéficier.
- > Agir très fortement en matière d'**éducation à la consommation d'énergie** pour que les Réunionnais.es deviennent davantage *consomm'acteurs* que consommateurs d'énergie : mettre l'accent sur l'offre et les dispositifs d'éducation à la consommation d'énergie, en particulier pour les publics en situation de précarité énergétique.
- > Déployer la démarche **Défi « Familles à énergie positive »** et autres « Défis Citoyens Locaux » à La Réunion.

Secteur continuité territoriale et mobilité

- > Appeler l'État à renforcer ses interventions dans ses champs de compétences légales et à assumer pleinement les dépenses afférentes, notamment en matière de continuité territoriale et de la **prise en charge de la mobilité étudiante par LADOM** : renouveler le partenariat entre les deux acteurs pour déterminer selon quelles modalités les réponses aux besoins des Réunionnais.es en matière de continuité territoriale comme de mobilité pourraient être redéfinies.
- > Poursuivre les démarches partenariales de concrétisation de **l'Observatoire de la mobilité**, visant à disposer d'outils de recensement statistique, d'analyses et de projections.
- > Travailler avec les parties prenantes dans le cadre du **Comité régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes**, conformément aux directives de la circulaire du 23 juillet 2015.
- > Poursuivre la démarche de **coopération éducative avec les pays étrangers de l'océan Indien** pour apprendre plus efficacement les langues étrangères et instaurer davantage des jumelages d'établissements de formation.



PRÉCONISATIONS & OBSERVATIONS

Commission « Territoires, Europe et Coopération »

Pilier 7 : Cap sur le monde, cap sur l'océan Indien

- **Adapter les dispositifs de volontariat aux réalités locales** face aux difficultés à trouver des candidats. **Communiquer pour valoriser ces dispositifs** en termes d'employabilité et d'insertion professionnelle. **Réaliser une étude sur le parcours des bénéficiaires** dans le cadre d'une évaluation des dispositifs de mobilité.
- **Inviter la Plateforme de Coopération de la France de l'Océan Indien à se saisir du sujet de la politique de mobilité éducative et professionnelle à l'international** afin de lever les freins à son développement.
- **Envisager la possibilité de mettre à disposition des représentants des Collectivités dans les Ambassades et/ou Consulats** dans l'optique de tisser de nouveaux liens en matière de coopération.
- **Renforcer les dispositifs portés par la Maison de l'export et les ouvrir le plus largement possible à tous les opérateurs potentiels** priorisant les retombées pour notre territoire.
- **Poursuivre les interventions auprès de l'État pour renforcer la place de La Réunion au sein des organisations régionales.**
- **Organiser une journée annuelle publique de sensibilisation à la culture et à la pratique de la coopération**
- **Mettre en place une cellule dédiée aux APE au niveau régional** afin d'appréhender l'évolution des règles régissant les conditions des échanges dans la zone.
- **Maintenir une approche intégrée des POE y compris en matière d'évaluation.**
- **Mesurer les retombées spécifiquement pour le territoire de La Réunion sous l'angle de l'ancrage territorial.**
- **Développer une collaboration étroite avec l'unité déconcentrée de la Commission européenne basée à Maurice.**
- **Rechercher la complémentarité des programmes financés par l'UE dans la zone pour s'assurer de la cohérence des politiques européennes tant internes qu'externes.**
- **Conférer le chef de filât au Conseil régional** afin de répondre aux besoins de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions.
- **Créer une Conférence Locale de la Coopération et du Codéveloppement** réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux, chargée d'informer les partenaires, de proposer des évaluations et d'élaborer la politique en la matière.



SYNTHÈSE

La Commission « Finances et Évaluation de l'action publique » (FEV)

Prend acte du gel de la TSCC afin de maintenir un niveau d'acceptabilité pour le consommateur.

Prend note des travaux en cours de réactualisation de la Trajectoire d'Équilibre car cette dernière est devenue indispensable pour redéfinir la stratégie budgétaire de la Collectivité au regard de ses interventions croissantes et de ses marges de manœuvre financière restreintes. **Elle réitère sa demande d'en être destinataire ainsi que de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement et de Fonctionnement (PPI-PPF) actualisée, documents indispensables, pour une stratégie de financement soutenable et adaptée dans le respect des équilibres budgétaires. Elle doit permettre de guider si besoin, pour la Collectivité, les ajustements et arbitrages à opérer.**

Est attentive à la capacité financière de la Collectivité à remplir l'ensemble de ses missions, en particulier les grands chantiers, sans réelle compensation financière et à accompagner la transformation de son territoire vers une croissance, plus durable, plus équitable, plus équilibrée, et plus respectueuse de l'environnement. Elle suggère l'ouverture de discussions dans le cadre des plan et contrat de convergence ainsi que dans le cadre de la charte d'engagement de la Trajectoire 5.0. pour restaurer les capacités financières obérées :

- sur le plan des ressources budgétaires par les conséquences du volet « Apprentissage » de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » sur le budget régional ;

- sur le plan de la trésorerie :

Par le préfinancement du FSE (PO 2007/2013 et PO 2014/2020) avec 40 M€ en attente de paiement par l'État

Par le préfinancement du PACTE du Plan d'Investissement dans les Compétences.

Cette capacité financière a par ailleurs été réduite par l'abandon de la TSCC dans le contexte social difficile de fin 2018, représentant une perte cumulée de recettes 2018 et 2019 de 77 M€.

Elle souligne les efforts importants effectués par la Collectivité pour **une gestion rigoureuse de ses finances et de sa dette**. Cela lui permet, à la lecture de ces Orientations budgétaires, d'afficher un montant de dépenses réelles de fonctionnement en dessous du plafond fixé par le contrat de confiance, lui évitant ainsi toute sanction financière.

En matière de ressources humaines, bien que les efforts financiers réalisés ne se répercutent pas automatiquement et mécaniquement sur le budget des ressources humaines, **la Commission note, néanmoins, que les nouveaux efforts engagés impactent la masse salariale**. La Commission insiste sur la nécessité de privilégier, par la préservation des emplois, le bon fonctionnement des services dans une optique de meilleure proximité et transparence de l'action publique avec les citoyens.

La Commission souscrit aux démarches de la Collectivité visant à **adapter ses outils de pilotage** en matière de ressources humaines et d'accompagner la mutation des métiers vers une culture de la prévention. Au travers d'une véritable Gestion Prévisionnelle, des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) que le CESER appelle de ses vœux¹⁰, **elle invite la Collectivité à répertorier les compétences et missions de ses agents et à anticiper l'évolution des postes et métiers** afin d'identifier et d'accompagner les évolutions de parcours nécessaires.

Face au développement croissant des processus de dématérialisation et de digitalisation, **la Collectivité se doit de porter une attention toute particulière à la formation professionnelle continue de ses agents afin de mieux les accompagner dans l'appropriation de ces outils**. Le plan de formation associé à une gestion des carrières doit permettre **d'anticiper l'évolution de la pyramide des âges du personnel de la Collectivité au travers d'une politique de prévention et de gestion des risques au travail**.

Enfin s'agissant de **la gestion patrimoniale**, la Commission invite la Collectivité à **renforcer sa politique de digitalisation, en vue d'optimiser son patrimoine**, de réaliser des gains d'efficacité et de gérer au plus près les risques réglementaires.

En matière de **technologies de l'information et de la communication**, la Commission partage la stratégie de la Collectivité s'agissant du processus de dématérialisation interne afin d'améliorer le fonctionnement de ses services. En revanche, **la dématérialisation vis-à-vis du public, avec la mise en ligne de démarches administratives, ne doit pas creuser davantage « l'illectronisme » et la fracture numérique** au sein de la population réunionnaise.

De ce fait, la Commission suggère à la Collectivité, en partenariat avec les services sociaux des autres collectivités et organismes de services publics, de rapprocher ses services en ligne des usagers aux travers d'infrastructures mobiles et d'accompagnement de proximité, en particulier dans les zones rurales.



SYNTHÈSE

La Commission Territoires, Europe et Coopération (TEC) Affaires européennes - Programme européens

Concernant la préparation des futurs programmes 2021-2027

La Commission constate que les orientations de la CE visent une simplification dans la mise en œuvre des futurs fonds et que certaines règles **nécessiteront des adaptations en termes de gestion et de gouvernance au niveau territorial**. Il en est ainsi des nouvelles procédures centralisées touchant en particulier le FEADER.

La Commission partage les positions du Conseil régional pour un traitement sur mesure des RUP et une gestion territorialisée des programmes dans le cadre partenarial existant. Elle se satisfait de la prise en compte de la déclinaison opérationnelle de la nouvelle stratégie pour les RUP définie en 2017. Elle **invite le Conseil régional à poursuivre ses négociations, à tous les niveaux d'intervention, afin que nos singularités soient davantage défendues sur la base de l'article 349 du TFUE**. Sur ce point, la Commission relève des avancées notables pour le prochain FEAMP.

S'agissant de la réalisation du diagnostic territorial, la Commission en rappelle le caractère **fondamental en termes d'analyse pour la pertinence des choix stratégiques**. De plus, pour l'ensemble des politiques européennes, **elle préconise la réalisation d'analyses socio-économiques afin de mesurer leurs impacts pour les bénéficiaires et le territoire**. Dans le cadre de ces évaluations ex ante, la Commission **souligne le rôle prépondérant à assigner au Comité Régional d'Évaluation**.

Elle **réitère la nécessité impérieuse de maintenir une approche intégrée des programmes au service du territoire**.

Concernant la programmation en cours 2014-2020

Pour apprécier pleinement l'ampleur des projets régionaux soutenus, **il serait pertinent de pouvoir clairement identifier l'apport des financements européens dans chacun des piliers d'intervention**, et ainsi de disposer d'un suivi plus précis et régulier.

Dans le cadre des travaux à mi-parcours des POE, le CESER suggérait **d'étudier les possibilités d'adaptation ou de révision des programmes pour répondre de manière plus structurante à certains besoins exprimés par la population ; besoins à analyser au titre des priorités de développement post 2020**.

La Commission **rappelle la nécessité de s'assurer des retombées pour La Réunion de l'ensemble des soutiens financiers de l'Europe sous l'angle de l'ancrage territorial** pour lequel les partenaires se sont engagés à travers un Mémorandum.

Face à la complexification des procédures, **la Commission renouvelle la nécessité d'un accompagnement renforcé au bénéfice des porteurs de projets pour répondre :**

- * aux besoins de trésorerie connus à l'entrée dans un dispositif soutenu par un financement européen et à la demande de soutien au montage de dossiers ;**
- * aux difficultés engendrées par les obligations réglementaires européennes renforcées en matière de dématérialisation.**



SYNTHÈSE

La Commission « Territoires, Europe et Coopération » (TEC) Pilier 7

Concernant la coopération bilatérale via les Antennes de la Région

- La Commission **préconise l'adaptation des dispositifs de volontariat aux réalités locales**, face aux difficultés à trouver des candidats. **Le CESER avait suggéré une étude sur le parcours des bénéficiaires dans le cadre d'une évaluation des dispositifs de mobilité. La Plateforme de Coopération de la France de l'Océan Indien pourrait se saisir du sujet de la politique de mobilité éducative et professionnelle à l'international** afin de lever les freins à son développement.
- Elle **réitère son soutien aux mesures visant tant à instaurer une veille stratégique permanente qu'à exporter nos savoir-faire** ; le réseautage et le lobbying doivent y contribuer.
- La Commission **préconise un renforcement des dispositifs portés par la Maison de l'export et leur ouverture le plus largement possible à tous les opérateurs potentiels** souhaitant se tourner vers l'extérieur et priorisant les retombées pour notre territoire.

Concernant la coopération multilatérale privilégiée avec la COI

- La Commission **invite la Collectivité à poursuivre ses interventions afin de renforcer la place de La Réunion au sein de l'ensemble des organisations de coopération régionale pour défendre au mieux nos intérêts spécifiques.**
- Elle **rappelle que le CESER milite de longue date en faveur de l'identité indianocéanique et de la promotion du concept de codéveloppement.**
- **La préconisation tendant à l'organisation d'une journée annuelle publique de sensibilisation à la culture et à la pratique de la coopération est toujours d'actualité.**
- Afin d'appréhender l'évolution des règles régissant les conditions des échanges dans la zone, **la mise en place d'une cellule dédiée aux APE au niveau régional devrait remédier au défaut d'informations et de concertation sur ce dossier.**

Concernant le programme INTERREG plus axé sur l'emploi

- La Commission **avait relevé avec grand intérêt l'évaluation qui pourrait porter sur les dispositifs visant l'emploi à travers la mobilité et la formation professionnelle**, en conformité avec les préconisations du CESER. **Elle renouvelle la pertinence de maintenir une approche intégrée des POE, y compris en matière d'évaluation**, tenant compte des autres politiques menées (européennes, nationales et locales).
- Elle **réitère la nécessité de mesurer les retombées spécifiquement pour le territoire de La Réunion sous l'angle de l'ancrage territorial.**
- La Commission **souligne le rôle prépondérant du CRE au regard de la préparation post 2020. De plus, elle exprime toute l'importance d'une collaboration étroite avec l'unité déconcentrée de la Commission européenne basée à Maurice.**
- Elle **rappelle toute l'importance de rechercher la complémentarité des programmes financés par l'UE dans la zone pour s'assurer de la cohérence des politiques européennes tant internes qu'externes.** Pour ce faire, elle **avait invité l'Autorité de gestion à solliciter le bénéfice d'une délégation pour gérer directement une partie du FED.**

Enfin, cette politique s'exerçant dans un contexte d'insertion régionale et de dynamique de coopération éminemment complexes auquel s'ajoutent les contraintes communautaires oblige à repenser son organisation institutionnelle. **En termes de gouvernance territoriale, il s'agirait de conférer le chef de filât au Conseil régional afin de répondre aux besoins de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions et de réactivité.**

Le CESER **avait également préconisé la création d'une Conférence Locale de la Coopération et du Codéveloppement, réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux**, y compris les acteurs de la société civile. Cette instance serait chargée d'informer les partenaires, de proposer des évaluations et d'élaborer la politique en la matière.



SYNTHÈSE

La Commission « Formation, Éducation et Recherche » (FER)

Note que les Orientations budgétaires, pour l'année 2020, affirment le souhait du Conseil régional de poursuivre une politique ambitieuse sur la question de la jeunesse en matière d'éducation et de formation.

Secteur de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage

La Commission s'inquiète de la nouvelle loi de la formation professionnelle « Pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018. L'apprentissage confié aux branches professionnelles impacte de façon importante les compétences du Conseil régional en la matière. La Commission **encourage vivement la collectivité, forte de ses expériences et connaissances en matière d'apprentissage, à engager une démarche collaborative avec les OPCO** en vue d'une concertation sur le périmètre d'intervention de chacun et ainsi optimiser les financements dont bénéficie le territoire de La Réunion, démarche collaborative qui pourrait prendre la forme d'un schéma régional de l'apprentissage élaboré avec le concours de l'ensemble des acteurs concernés. Elle rappelle que la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) et le Comité Régional de l'Emploi de la Formation et l'Orientations Professionnelles (CREFOP) sont des instances de gouvernance pour une plus grande convergence des politiques publiques et une concertation plus effective avec l'ensemble des parties prenantes.

Concernant le Pacte régional 2019-2022, la Commission prend acte du fait qu'il s'inscrit en pleine cohérence avec les objectifs du CPRDFOP 2018-2022. Ainsi, il vise notamment, par les parcours personnalisés et l'innovation pédagogique, à développer la montée en compétences des personnes les plus éloignées de l'emploi. À cet égard, la Commission **émet le vœu de renforcer l'opérationnalité du PACTE et en coordination avec la mise en place du Service d'Intérêt Économique Général (SIEG), en 2020, avec des objectifs de résultats. Elle questionne sur ce qui motive les soldes des subventions sur le Plan d'Investissement dans les Compétences 2018 (PIC) (-4,9 M€) et de la finalisation de la convention sur le PACTE 2019 (-17,7 M€) parus dans la Décision modificative n°2 au budget de la Région au titre de l'exercice 2019.**

Secteur de l'Éducation

La loi du 5 septembre 2018 renforce en revanche les compétences du Conseil régional en matière d'orientation. Le rôle du Conseil régional est d'organiser des actions d'information sur les métiers et formations en ciblant ainsi les secteurs porteurs élargis par cette loi aux publics scolaires. La Commission s'étonne que cette nouvelle compétence ne soit pas assortie d'un transfert de moyens plus conséquents compte tenu de l'importance de cette mission. La Commission rappelle qu'il est essentiel que la collectivité **poursuit les missions de coordination en complémentarité avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).**

La Commission note avec intérêt la volonté du Conseil régional de favoriser en particulier l'implication des jeunes dans la définition des politiques qui les concernent, à travers le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL). Cependant, elle insiste pour que la collectivité **renforce sa proximité à la vie des lycéens par une participation active au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL)** dont elle est membre de droit, instance qui concourt à la démocratie participative.

Enfin, en matière d'allocation régionale de recherche, la Commission relève, avec satisfaction, la reconduction de ce dispositif et **invite le Conseil régional à le convertir en de véritables contrats doctoraux régionaux.**



SYNTHÈSE

La Commission « Économie, Emploi et Innovation » (EEI)

Dernière année de la programmation communautaire 2014-2020, l'exercice 2020 sera marqué par des travaux d'adaptation des interventions du Conseil régional en matière économique. En ce sens, la recherche d'effet levier, en termes financiers, sera privilégiée.

La Commission insiste sur la nécessité de mettre en place un outil de portage visant le préfinancement des aides européennes à destination des TPE/PME et le financement de la variation du Besoin en Fonds de Roulement induit par la conduite de nouveaux projets par les TPE/PME. Elle a également souligné l'importance de la contractualisation avec l'écosystème territorial constitué des TPE/PME mais également les banques, les chambres consulaires, les syndicats, ... pour fluidifier et faciliter l'accompagnement des acteurs.

Dans le secteur de la pêche, elle a souligné l'évolution favorable de la réglementation en matière de soutien au renouvellement de la flotte de pêche réunionnaise, et a insisté pour qu'une communication large soit menée en ce sens. Par ailleurs, pour ce qui concerne le soutien au projet « Océan Métiss », elle a rappelé à la Collectivité régionale la nécessité d'intégrer dans ce projet un volet « Intelligence économique » afin de préserver les intérêts économiques de La Réunion dans la zone.

En termes d'instruments d'ingénierie financière, elle a pris acte de la mise en œuvre de nouveaux instruments dont un Fonds Souverain composé de 4 compartiments.

En matière d'attractivité du territoire, la Commission a réitéré son positionnement de faire du dispositif d'Octroi de mer un outil dynamique au profit du développement du tissu économique local et de solidarité territoriale.

Elle a également rappelé les vertus d'un Schéma Régional des Zones d'Activités Économiques qui intégrerait un axe de connexion numérique, un axe de mobilité collective et un axe de conciergerie de territoire, triptyque nécessaire pour un aménagement cohérent et harmonieux du foncier économique de La Réunion. De même, au travers d'une vision partagée, il est tout aussi important de mettre en œuvre des Opérations de Revitalisation de Territoire auxquelles participeraient l'ensemble des acteurs concernés dont le Conseil régional.

En ce qui concerne le tourisme, la Commission a noté le rôle majeur du Comité d'orientation Stratégique qui devra veiller à la cohérence et à la coordination des acteurs. Cette dernière est, par ailleurs, essentielle dans la mise en œuvre des orientations du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion (valorisation du foncier, de certains sites touristiques remarquables, artisanale, maîtrise des langues étrangères, ...).

Dans le secteur du numérique, sa préoccupation reste la mise en place d'une GPEEC ainsi que la nécessité d'élaborer un Schéma Régional de Connexion à la Fibre à l'échelle du territoire en ce qui concerne les ZAE. Il s'agit, également, d'accompagner les entreprises et d'améliorer les compétences des femmes et des hommes réunionnais dans le cadre de la transition numérique.

Pour ce qui est de l'audiovisuel et du cinéma, la Commission a insisté sur l'importance d'un suivi des impacts économiques notamment en termes de qualité de l'emploi, ainsi que sur la nécessité de capitaliser sur les expériences réussies afin de valoriser notre territoire dans le cadre de parcours touristiques.

Pour l'Innovation et la Recherche, la Commission a rappelé l'importance de la structuration de l'écosystème à laquelle doivent contribuer les conventions d'objectifs et de moyens définies entre les partenaires.

En matière d'internationalisation des entreprises (Pilier 7), la Commission a invité le Conseil régional ainsi que l'ensemble des partenaires à faire preuve de vigilance quant à la coordination des représentations extérieures de La Réunion. Elle aura, aussi, noté la mise en œuvre d'un dispositif de coopération en fonds propres recentré sur les compétences, l'emploi et le développement économique. La Commission a insisté sur l'importance de l'évaluation tant des dispositifs que des retombées économiques pour les entreprises. Elle a demandé à être destinataire de l'étude de stratégie de positionnement de l'offre réunionnais sur les marchés extérieurs, dès lors que celle-ci sera validée.



SYNTHÈSE

La Commission « Qualité de la vie, Culture et Solidarité » (QCS)

Rappelle que La Réunion a besoin de politiques publiques culturelles et sportives ambitieuses pour **maintenir la cohésion sociale et conforter le vivre-ensemble** de la population, afin de concourir au développement harmonieux du territoire.

Elle souhaiterait que soient repris les **tableaux de prévision des programmes** qui présentent les actions prévues de façon détaillée et les indicateurs de réalisation et de résultat associés, comme cela avait été fait pour l'exercice 2018.

Par ailleurs, au-delà du soutien financier qu'il apporte aux associations, le Conseil régional a la responsabilité de mettre en œuvre concrètement les engagements qu'il a pris en signant la **Charte des engagements réciproques de La Réunion entre l'État, les collectivités territoriales et le mouvement associatif**, en s'impliquant dans le processus de déclinaison opérationnelle de cette Charte et de son plan d'actions.

Sport

La Commission confirme son inquiétude quant à la nouvelle gouvernance nationale du sport et son impact sur le niveau local, en particulier en matière de financement des structures locales réunionnaises. Elle réitère l'importance d'une collaboration entre les partenaires locaux, à commencer par les collectivités locales, pour conduire leur politique sportive en cohérence et dans le cadre d'une **stratégie partagée au service du développement du territoire et de ses habitants**, par exemple par le biais de la CTAP.

Au-delà de la convergence des politiques des différents partenaires vers un objectif partagé, la politique sportive doit aussi se penser **en lien avec d'autres politiques publiques**, notamment celle de l'insertion sociale et professionnelle, car le sport constitue un vecteur majeur d'éducation et d'insertion dans la société.

Cela rejoint l'enjeu de l'animation des activités sportives. Elle réitère donc qu'une politique de proximité en matière sportive nécessite certes de financer la construction et la réhabilitation des équipements, mais aussi de **soutenir les acteurs de proximité** qui accompagnent les activités sportives de tous niveaux.

Culture

En matière de collaboration, elle réitère l'intérêt de la « Commission Culture » de la CTAP, imposée par la Loi, pour que les collectivités locales s'accordent sur une **politique culturelle équilibrée, cohérente et efficace à l'échelle du territoire**.

La Commission souligne l'importance de faire le **lien entre les politiques culturelle et touristique**, car la culture et le patrimoine culturel constituent un enjeu prépondérant de développement du tourisme. Il convient notamment d'accentuer la valorisation de la culture « vivante » de La Réunion pour en faire un atout pour le développement touristique de l'Île, en lien avec le SDATR.

En outre, le contrat de gestion transitoire de la **SPL RMR** devait arriver à son terme le 31 décembre 2019, mais il sera à nouveau reconduit pour une année. La Commission espère que ce rallongement conduira véritablement à définir les conditions qui permettront au Conseil régional de s'assurer du bon pilotage et de la bonne gestion de la SPL dans le cadre du nouveau contrat de DSP.

Enfin, la Commission porte à nouveau le souhait que soit relancée la démarche de partenariat envisagée, notamment avec le Conseil départemental, afin de proposer une **offre muséale globale à l'échelle de l'île**, en fonction de l'identification des moyens mobilisables et des impacts financiers. Pour aller plus loin, elle invite également à réaliser un schéma de cohérence des structures muséales du territoire, en partenariat avec toutes les parties prenantes concernées.



SYNTHÈSE

La Commission « Formation, Éducation et Recherche » (FER) et la Commission « Qualité de la vie, Culture et Solidarité » (QCS) réunies

Constatent la continuité, sans évolution majeure, des orientations du Conseil régional pour le **Pilier 6 « Plus d'égalité des chances pour les familles »**, à la fois par rapport au projet de mandature et par rapport aux orientations affichées à la suite des événements de la fin de l'année 2018.

Les orientations en matière de **cohésion sociale et d'égalité des chances** sont principalement volontaristes et s'inscrivent en **complémentarité de politiques portées par d'autres institutions**. Bien que modestes financièrement, ces actions participent à l'accompagnement des Réunionnais.es en difficulté. Les Commissions demandent donc au Conseil régional d'y consacrer davantage de moyens budgétaires en **augmentant le ratio de la part du budget de ce secteur du Pilier 6 dans le Budget global** de la Collectivité.

Outre cet utile soutien financier, les Commissions demandent à nouveau à la Collectivité régionale de décliner de façon opérationnelle les engagements qu'elle a pris en signant la Charte des engagements réciproques de La Réunion entre l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement Associatif de la Réunion (MAR). Elle peut le faire en choisissant dans le plan d'actions annexé à cette Charte, les **priorités en faveur de la vie associative** qu'elle entend réaliser, mais aussi en participant régulièrement aux **réunions de déclinaison opérationnelle de la Charte** avec le MAR et la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS). Elles proposent plus globalement de faire travailler ensemble le monde associatif et les institutions à travers la **création d'une plateforme et d'un guide de l'éducation populaire et citoyenne**.

Au-delà du dispositif Emplois Verts, basé depuis janvier 2018 sur les Parcours Emploi Compétences (PEC), les Commissions rejoignent la collectivité sur la nécessité d'une « **politique d'ensemble (État, prescripteurs, OPCO et collectivités locales) pour la création d'emploi qui permettrait d'augmenter le nombre d'emplois dans le secteur marchand sur le territoire** ». Elles rappellent aussi que le **Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PACTE)** pourrait intervenir à titre principal à l'issue du contrat permettant d'assurer, pour tout bénéficiaire de PEC, une formation qualifiante.

Concernant les actions de soutien à la parentalité, en sus de l'accompagnement ponctuel apporté aux **associations** qui en font la demande, elles proposent au Conseil régional de travailler en partenariat avec les autres parties prenantes afin d'**identifier les structures qui travaillent sur le soutien à la parentalité** et de modéliser les actions de co-éducation sur le territoire.

Pour ce qui a trait à la démocratie participative, en complément de la mise en place du Conseil Consultatif Citoyen (CCC), les Commissions encouragent le Conseil régional à **accompagner les initiatives citoyennes sur chaque territoire de La Réunion**, notamment lorsqu'il contractualise avec les acteurs des différents territoires pour susciter le développement des démarches de participation.

Les Commissions encouragent l'action volontariste de la Collectivité régionale en matière de santé. Elles souhaitent notamment que le Conseil régional travaille encore davantage avec les associations pour développer plus largement **l'éducation thérapeutique des malades concernant le diabète**.

Pour ce qui a trait à la prévention et la lutte contre l'illettrisme, elles notent que la rédaction du **Plan régional pour la maîtrise des apprentissages et des savoirs de base de La Réunion** est finalisée : les Commissions ont donc pris date avec le Conseil régional pour une présentation de ce nouveau plan. En matière de prévention et de lutte contre le décrochage en formation initiale, les Commissions observent la continuité des actions de la Collectivité, et réitèrent leur demande que soit réalisé un **état des lieux territorialisé du décrochage scolaire**.

Considérant l'action de la Collectivité pour lutter contre la pauvreté, les Commissions l'invitent à rechercher avec ses partenaires les moyens d'**améliorer la communication relative aux dispositifs d'aide alimentaire** mis en œuvre sur le territoire et qu'elle soutient.

En matière de **mobilité et de continuité territoriale**, les Commissions renouvellent leur soutien au Conseil régional pour **appeler l'État à renforcer ses interventions** dans ses champs de compétences légales et à assumer pleinement les dépenses afférentes, notamment concernant la prise en charge par LADOM. Elles encouragent aussi plus particulièrement les démarches de la Collectivité en faveur de la **coopération éducative**.



PARTIE 1

AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES



En propos introductif, la Commission tient à relever la qualité du rapport présenté avec une modification significative, sur la forme, de la partie « Affaires générales et financières » pour une meilleure compréhension et lisibilité.

Elle réitère, comme exprimé lors de ses avis antérieurs, son souhait de voir l'élu(e) régional(e) délégué(e) prendre part aux réunions de la (des) Commission(s) du CESER et, tout particulièrement, lors de l'examen des principaux documents budgétaires. Sa présence et les échanges potentiels permettraient de mieux appréhender le lien existant entre les objectifs politiques et stratégiques et les actions menées¹.

Finances

Recettes fiscales

Fiscalité sur les carburants

La Commission prend acte de la confirmation de l'abandon pour les trois prochaines années de l'augmentation de la TSCC qui visait à faire converger les tarifs Réunion/Métropole et gazole/essence tels qu'édictés par la Loi de Transition Énergétique².

Pour la Collectivité, cette décision assure un « niveau d'acceptabilité pour le consommateur »³ de l'accès au carburant, puisque depuis le 1^{er} Janvier 2019 le niveau de la TSCC est ramené à celui de janvier 2017. Ce sont entre 130 et 180 millions d'euros qui sont ainsi rendus aux consommateurs dans une optique d'amélioration du pouvoir d'achat.

En revanche, ce gel de la TSCC impacte « les recettes des collectivités bénéficiaires » et ne favorise pas à « rendre la fiscalité plus vertueuse et respectueuse de l'environnement »⁴. La Commission questionne les moyens d'actions possibles pour permettre à La Réunion de poursuivre sa trajectoire environnementale, et d'accompagner sa transition écologique vers la neutralité carbone, ou l'objectif « zéro carbone » qui sous-tend la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) en cours d'adoption⁵ ainsi que de mettre en œuvre le développement des infrastructures nécessaires

Dépenses

La Commission souligne les efforts budgétaires effectués par la Collectivité en termes de dépenses d'intervention suite à la signature du contrat de confiance. A la lecture des Orientations budgétaires 2020, elle constate que la Collectivité a respecté ses engagements pour l'exercice 2018 avec la validation du non dépassement de ses dépenses réelles de fonctionnement dans les limites qui lui sont imposées.

La Commission rappelle que la maîtrise des dépenses de fonctionnement résulte d'une recherche d'optimisation qualitative entre ses différents postes et ceux des recettes patrimoniales, permettant de garantir aux services de la Collectivité les moyens de ses actions quotidiennes au service des Réunionnais.es⁶.

1 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

2 Voir Assemblée plénière Région Réunion du 14 Décembre 2017

3 Réponse du CESER à la saisine du Président de la Région Réunion sur « La problématique des carburants » - Assemblée plénière du 2 juillet 2013. Avis du CESER sur le « Rapport relatif à la transition énergétique : fiscalité de la taxe carburant » - Bureau du 6 décembre 2017

4 Réponse du CESER à la saisine du Président de la Région Réunion sur « La problématique des carburants » - Assemblée plénière du 2 juillet 2013. Avis du CESER sur le « Rapport relatif à la transition énergétique : fiscalité de la taxe carburant » - Bureau du 6 décembre 2017

5 Avis du CESER sur les rapports relatifs à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2019-2028 et Schéma Régional Biomasse de La Réunion – Assemblée plénière du 28 mars 2019, Contribution du CESER « Pour réussir la trajectoire énergétique » – Assemblée plénière du 5 Juillet 2019

6 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019



Face aux difficultés financières, toutes les mesures nécessaires devront être mises en œuvre afin de soutenir l'investissement et donc de maintenir le ratio dépenses d'investissement/dépenses de fonctionnement à un haut niveau. La Commission rappelle que Conseil régional a un rôle moteur de soutien à l'économie⁷ et de préservation de l'emploi local⁸. Elle considère ainsi que la création du fond de reconstruction des TPE, doté de 20 millions d'euros, même si elle a des incidences financières sur l'exercice 2020, s'inscrit dans cette vocation⁹.

Bien que le financement dédié au PACTE d'investissement dans les compétences, visant à « édifier une société de compétences », échappe au plafond des dépenses prévu par le contrat de confiance¹⁰, la mise en œuvre de ce dispositif aura un impact certain sur le budget du Conseil régional. Dans le cadre de la poursuite et de l'intensification de ce dispositif pour l'année 2020, la Commission demande qu'une attention toute particulière soit portée au déploiement du dispositif ainsi qu'au suivi des dépenses engagées¹¹.

Gestion de la dette

La Commission relève que la Collectivité régionale porte une attention soutenue à la gestion active de sa dette (cf. loi NOTRe)¹². Elle partage la nécessité de porter une attention toute particulière au respect des seuils du ratio de désendettement et du niveau d'épargne brute dans un souci de crédibilité vis-à-vis de nos partenaires financiers¹³. Elle approuve la démarche de la Collectivité dans la mise en place d'un programme de billets de trésorerie, qui, dans les conditions offertes aujourd'hui par le marché financier, permet de bénéficier de rentrées fiscales supplémentaires¹⁴.

Trajectoire d'équilibre

Dans ce contexte, le projet de budget 2020 de la Collectivité sera soumis à des contraintes financières fortes liées :

- 1) Aux annonces faites par le Conseil régional en novembre 2018 en matière de pouvoir d'achat telles que l'abandon de la hausse de la Taxe Spéciale sur la Consommation des Carburants (TSCC) et la création d'un fonds de reconstruction aux TPE.
- 2) Au préfinancement de la mise en œuvre du PACTE d'investissement dans les compétences
- 3) Au retrait de la compétence en matière d'apprentissage et de ses effets subséquents en termes de ressources financières.
- 4) Au respect du « Contrat de Confiance »¹⁵ qui contraint les dépenses réelles de fonctionnement dans la limite de + 1,25 %/ an.
- 5) Aux exigences des partenaires financiers en termes de capacité de désendettement (12 années) et d'épargne brute à maintenir.
- 6) A la certification des comptes à blanc en 2020.

Selon les estimations de la Collectivité ce sont entre 50 et 60 millions d'euros de recettes supplémentaires et/ou d'économies de dépenses qui seront nécessaires pour l'exercice budgétaire 2020.

Enfin, « la bonne gestion des crédits européens participant pour la collectivité régionale au maintien de sa trajectoire d'équilibre »²⁰ budgétaire, la Commission au regard de ce qui précède renouvelle la demande du CESER de disposer de ce document actualisé car s'agissant d'un outil de pilotage, de référence stratégique, des finances régionales.²¹

⁷ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour les exercices 2018 et 2012 - Assemblée plénière du 15 novembre 2011.

⁸ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 - Assemblée plénière du 21 février 2019

⁹ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 - Assemblée plénière du 21 février 2019

¹⁰ 315 millions d'euros sur la période 2019-2022

¹¹ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 - Assemblée plénière du 21 février 2019

¹² Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2018 - Assemblée plénière du 27 octobre 2017, Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 - Assemblée plénière du 16 décembre 2017.

¹³ Ratio de désendettement : Encours de la dette/Epargne brute

¹⁴ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 - Assemblée plénière du 21 février 2019

¹⁵ Contrat signé en juin 2018 entre le Conseil Régional de La Réunion et l'État qui vise à contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement de la collectivité à +1,25 % par an.

¹⁶ Programmation Pluriannuelle d'Investissement- Programmation Pluriannuelle de Fonctionnement



AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

Elle prend note que ce travail est en cours et doit être finalisé prochainement. De même, elle souhaiterait que la PPI-PPF¹⁶ actualisée lui soient transmis dès sa finalisation pour une bonne analyse prospective des évolutions budgétaires (visibilité à court, moyen et long termes).

L'ensemble de ces documents doit permettre de définir une stratégie de financement adaptée, de s'assurer de la soutenabilité financière dans le temps de la programmation, dans le respect des équilibres budgétaires. Elle doit aussi permettre au CESER de proposer si besoin, les ajustements et arbitrages à opérer¹⁷.

Face aux exigences induites par les plans et contrats de convergence¹⁸ et la charte d'engagement de la Trajectoire 5.0, la Commission souhaite que la Collectivité mette tout en œuvre, en particulier vis-à-vis de l'État, pour lui permettre de remplir l'ensemble de ses missions¹⁹ notamment au regard de ses grands chantiers et d'accompagner la transformation de son territoire vers une croissance plus forte, plus durable, plus équitable, plus équilibrée, et plus respectueuse de l'environnement.

Ressources humaines

Dépenses de personnel

Bien que les efforts financiers réalisés ne se répercutent pas automatiquement et mécaniquement sur le budget des ressources humaines, la Commission note, néanmoins, que les nouveaux efforts engagés impactent désormais la masse salariale. Elle insiste sur la nécessité de privilégier, par la préservation des emplois, le bon fonctionnement des services dans une optique de meilleure proximité et de transparence de l'action publique avec les citoyens. .

Ce faisant, la Commission observe que la Collectivité s'engage dans une démarche de sécurisation des actes et des procédures, préalable à la modernisation de la gestion des ressources humaines. Elle invite la Collectivité, en lien avec la démarche d'expérimentation et de certification des comptes, à profiter des gains d'efficacité et à redéployer ses ressources en fonction des orientations stratégiques de la Collectivité²².

Gestion Prévisionnelle, des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC)

La modernisation de la gestion des ressources humaines doit s'engager vers une démarche d'élaboration d'une véritable GPEEC²³ outil indispensable de pilotage de sa politique de ressources humaines au regard des contraintes financières, des nouvelles missions allouées et de la démographie des agents de la Collectivité. De manière plus globale, cette recommandation s'inscrit dans les précédentes préconisations du CESER visant à élaborer une GPEEC territoriale dont l'objectif est d'adapter la gestion des compétences et l'offre de formation aux mutations écologiques, environnementales, énergétiques²⁴ et sociales²⁵ de demain.

Il apparaît, en effet, indispensable d'anticiper l'évolution de la pyramide des âges des agents de la Collectivité au travers d'une gestion de carrières et de prévention des risques adaptée et d'un plan de formation continue approprié²⁶. La lutte contre l'illectronisme doit également faire l'objet d'une attention particulière dans un contexte de dématérialisation et de modernisation des ressources humaines.

17 Programmation Pluriannuelle d'Investissement- Programmation Pluriannuelle de Fonctionnement.

18 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017

19 Cf. Livre Bleu Outre-Mer

20 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017

21 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour les exercices 2017 à 2019. Avis du CESER sur les Bilans d'activités et Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 - Assemblée plénière du 20 juin 2019

22 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

23 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

24 Contribution du CESER « Pour réussir la trajectoire énergétique », – Assemblée plénière du 5 Juillet 2019

25 Contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s), faire société : informer, bâtir et transmettre » - Assemblée plénière du 19 mars 2019

26 Avis du CESER sur les Comptes administratifs et Bilans d'activités de la Région Réunion pour les exercices 2010 à 2016 - Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour les exercices 2011 à 2017



AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

Il convient également de prendre en compte de l'ensemble des évolutions statutaires et organisationnelles liées aux ressources humaines avec, notamment, les opérations de transfert, d'optimisation et de la mutualisation des moyens, de la mobilité interne²⁷ ainsi que des spécificités des statuts en lien avec l'élargissement du recours aux contractuels pour les emplois de direction, issu de la loi de transformation de la fonction publique du 7 août 2019.

Qualité de vie au travail

La Commission soutient les efforts de la Collectivité en matière de suivi médico-social des agents et du renforcement de leur soutien psychologique. Elle considère que le renforcement du service de médecine de prévention contribue à l'amélioration de leur qualité de vie au travail²⁸.

La Commission approuve l'évaluation réalisée en cours d'année 2019 sur la mise en œuvre du télétravail au sein de la Collectivité. Elle l'invite à actualiser régulièrement cet exercice afin de pouvoir simultanément suivre dans le temps les évolutions de ce dispositif et de piloter les actions à mener. La Commission souscrit à la volonté de la Collectivité de développer des bureaux déportés dans ses antennes régionales afin de rapprocher lieu de travail et domicile de ses agents ; solution qui réduit par ailleurs les temps de déplacements et lutte contre le risque d'isolement. Elle souscrit également au développement de la formation sur l'organisation du travail à distance.

En termes d'égalité des chances, la Commission est en accord avec les efforts déployés en matière d'intégration et de maintien des travailleurs handicapés au sein de la Collectivité²⁹ salue la signature de la nouvelle convention avec le FIPHFP pour 2019-2021. Elle aurait apprécié le suivi d'indicateurs de réalisation en termes de seuil intermédiaire afin d'atteindre l'objectif des 6 % de travailleurs handicapés exigé par la loi³⁰.

Patrimoine immobilier

Centre de profit

Dans un contexte budgétaire contraint, la stratégie de la Collectivité visant à faire de son patrimoine un centre de profit prend tout son sens³¹. La Commission partage l'objectif affiché de tendre vers une gestion active de ce patrimoine en diminuant les charges de fonctionnement locatives et d'assurance en vue d'améliorer l'autofinancement de la Collectivité.

Digitalisation

La Commission réitère sa demande relative au renforcement de la politique de digitalisation du patrimoine en vue d'optimiser la valorisation des biens immobiliers du Conseil régional³². Elle invite la Collectivité à intégrer les outils numériques et les gains d'efficacité générés notamment dans sa gestion des baux.

Cession des biens immobiliers

La Commission reste vigilante quant à la cession des biens immobiliers de la Collectivité. Elle considère que ce choix doit être appréhendé à l'aune de 3 critères essentiels :

- Le besoin fonctionnel,
- La localisation géographique stratégique,
- Le caractère historique et culturel du patrimoine de l'île³³.

27 Avis du CESER sur les Comptes administratifs et Bilans d'activités de la Région Réunion pour les exercices 2010 à 2016 - Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour les exercices 2011 à 2017.

28 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017

29 Cf. Loi du 11 février 2015 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

30 Article L 5212-1 et L 5212-2 du Code du travail

31 Avis du CESER sur les Bilans d'activités et Comptes administratifs de la Région Réunion de 2014 à 2016. Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional de 2011 à 2018

32 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017

33 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019



AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

Suivi des principales missions foncières

La Commission aurait souhaité avoir une vision prospective des actes restants à réaliser dans le cadre du transfert :

- du foncier des lycées des communes vers la Région Réunion,
- des routes nationales vers la Région Réunion,
- des équipements du CREPS et des gares routières dans le cadre de la loi NOTRe.

Elle s'interroge, cependant, sur leurs impacts financiers actuels et/ou à venir³⁴. La Commission sera attentive à ce point lors de l'examen du projet de Budget primitif.

Technologies de l'information et de la communication

Dématérialisation

La Commission observe que la Collectivité s'engage dans un grand chantier de dématérialisation de ses services, de l'amont à l'aval, afin de faciliter ses démarches vis-à-vis du public, incluant les demandes d'aides et de subventions. Elle alerte à nouveau la Collectivité sur l'inégal accès et maîtrise des outils informatiques de la population réunionnaise que risque d'accentuer ce processus de dématérialisation. Afin d'éviter de creuser davantage cette fracture numérique, la Commission réitère sa proposition de rapprocher ses services en ligne des usagers et ce aux travers d'infrastructures mobiles et d'accompagnement de proximité, en particulier dans les zones rurales. Cette action viserait par ailleurs à améliorer la proximité entre la Collectivité et ses concitoyens en luttant, en partenariat avec les services sociaux des autres collectivités et organismes de services publics, mais aussi avec les associations œuvrant dans le cadre de l'Éducation populaire, contre « l'illectronisme » qui renforce les fractures³⁵

Afin de lutter contre l'illectronisme, la Commission encourage la Collectivité à investir significativement et massivement dans l'accompagnement et la formation de ses agents aux outils informatiques de la dématérialisation. Elle invite à profiter des gains d'efficacité et d'efficience induits pour redéployer ses ressources vers des secteurs plus stratégiques et à haute valeur ajoutée³⁶.

Le passage du support papier en support numérique soulève la question du traitement, du stockage et de la sécurité des données. La Commission encourage vivement la Collectivité à investir dans ses infrastructures informatiques. Elle soutient le choix de la Collectivité de se doter d'un autre datacenter afin de répondre aux besoins croissants de stockage mais également de diversification en cas de panne/sinistre d'un des datacenters. Elle l'invite à mettre à disposition de ses services des logiciels performants et plus généralement d'outils informatiques adaptés afin de garantir une facilité de traitement et de partage des données dans un souci d'une meilleure efficacité de ses services³⁷.



34 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 et 2019.

35 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

36 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

37 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019



AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

La Commission avait suggéré...	Elle se satisfait que.. .
> de développer la formation professionnelle continue pour favoriser l'appropriation des outils numériques et de dématérialisation. <i>(Avis du CESER sur les OB 2017, 2018 et 2019 - sur les BA-CA 2016 et 2017)</i>	> le travail soit en phase finale.
>d'évaluer le dispositif relatif au télétravail. <i>(Avis du CESER sur les OB 2019 – BA-CA 2015)</i>	> l'évaluation ait été réalisée.

La Commission suggère au Conseil régional de :

> pouvoir être destinataire de la TE et de la PPI/PPF
(Demande récurrente depuis 2014)

> mettre en place une Gestion Prévisionnelle, des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC)
(Avis du CESER sur les OB 2017 - sur les BA-CA 2016 et 2017- sur les OB 2018-2019)

> renforcer la politique de digitalisation en vue d'une valorisation optimale de son patrimoine.
(Avis du CESER sur les OB 2017 - sur les BA-CA 2016 et 2017- sur les OB 2018-2019)

> rapprocher ses services en ligne des usagers, en partenariat avec les services sociaux des autres collectivités et organismes de services publics, au travers d'infrastructures mobiles et d'accompagnement de proximité en particulier dans les zones rurales.
(Avis du CESER sur les OB 2019)



AFFAIRES EUROPÉENNES – PROGRAMMES EUROPÉENS

L'année 2020 se concentrera tout particulièrement sur les éléments d'ordre stratégique inhérents à la préparation des futurs programmes (2021-2027) dont les travaux ont d'ores et déjà été initiés en 2019. L'actuelle génération (2014-2020) entrera dans sa troisième phase de mise en œuvre et impliquera de la part du Conseil régional un rythme soutenu en termes de programmation et qui plus est de certification.

1. LA PRÉPARATION DES FUTURS PROGRAMMES 2021-2027 QUI RELÈVERONT DU CONSEIL REGIONAL DE LA RÉUNION

La Commission apprécie les informations communiquées relatives à l'état d'avancement du processus d'élaboration de la programmation post 2020, et en mesure pleinement la teneur. Elle souligne à nouveau l'effort d'anticipation du Conseil régional qui s'est attaché dès 2017 à mener des travaux préparatoires et à multiplier les interventions sur ce sujet.¹

La Commission constate, bien que le paquet réglementaire ne soit pas encore totalement stabilisé, que certains principes sont déjà « établis ». Si les orientations de la Commission européenne visent notamment une simplification (« *partielle mais réelle* ») dans la mise en œuvre des futurs fonds (resserrement des orientations stratégiques, abandon de la procédure Grand projet et du cadre intermédiaire de performance, ...), certaines données (concentration thématique renforcée, nouvelles règles de dégagement d'office², ...) nécessiteront des adaptations, notamment en termes de gestion.

De plus, les modalités de gouvernance locale s'en trouveraient affectées, du fait de nouvelles procédures centralisées, qui toucheraient en particulier le FEADER, pour lequel les orientations communautaires « *ne proposent plus de gestion totalement territoriale* ». Des interrogations subsistent encore à ce stade.

La Commission partage les positions du Conseil régional pour « *un traitement sur mesure des RUP afin que les orientations européennes soient déclinées de manière cohérente et en conséquence qu'une gestion territorialisée des programmes soit définie dans le cadre partenarial qui a toujours été de mise sur le territoire réunionnais* ».³

Aussi, se satisfait-elle de l'attention particulière portée par la Commission européenne aux RUP au travers de la déclinaison opérationnelle de la nouvelle stratégie à leur égard définie en 2017.⁴

La Commission invite le Conseil régional à poursuivre ses négociations, à tous les niveaux d'intervention, afin que les singularités des RUP, dont La Réunion, soient davantage défendues sur la base de l'article 349 du TFUE⁵ (dont la portée a été confortée par la Cour de Justice de l'Union Européenne⁶) et que les incohérences des politiques européennes à notre égard prennent fin.⁷

1 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 - Assemblée plénière du 21 février 2019

2 « *Seuils de DO quasiment doublés par rapport à 2014-2020, et une date de premier DO avancée de n+3 à n+2 ... impliquant une mise en œuvre rapide des programmes et une contrainte élevée d'absorption des crédits en première partie de programmation* » (Cf. page 48 du Rapport)

3 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 - Assemblée plénière du 21 février 2019

4 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, au Comité des Régions et à la Banque européenne d'investissement : « *Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les Régions ultrapériphériques de l'Union européenne* » - 24 octobre 2017

5 Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne

6 Décision de la Cour de Justice de l'Union européenne du 15 décembre 2015

7 Contribution du CESER du 30 janvier 2017 en vue de l'élaboration du Mémoire des RUP 2017



AFFAIRES EUROPÉENNES – PROGRAMMES EUROPÉENS

Au demeurant, elle rappelle les fortes contraintes pesant sur le développement du secteur de la pêche à La Réunion du fait de l'absence de prise en considération, actuellement, de notre situation géographique.

En sa qualité de membre du Comité National de Suivi, le CESER participera activement aux consultations partenariales qui seront conduites (diagnostic et priorités pour les futurs programmes). Concernant la méthodologie de conception des programmes, et plus précisément la réalisation du diagnostic par objectif stratégique devant « *permettre de dégager les problématiques du territoire auxquelles la stratégie devra apporter des pistes de solution* », la Commission renouvelle les préconisations antérieures du CESER, et notamment la nécessité impérieuse de maintenir une approche intégrée des programmes, au service du territoire. Elle souligne le caractère fondamental de ce diagnostic territorial, constituant d'une part, le point de départ de toute analyse sur lequel reposera la pertinence des choix stratégiques et d'autre part, la situation de référence pour apprécier l'atteinte des objectifs fixés.⁸

S'agissant des évaluations ex ante à mener, la Commission rappelle le rôle prépondérant à assigner au CRE (Comité Régional d'Évaluation), à vocation partenariale, placé auprès de l'AGILE (Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne). En la matière, il s'agirait de prendre en compte les enseignements tirés des différentes évaluations opérées sur la période en cours⁹.

De plus, la Commission préconise à nouveau, pour l'ensemble des politiques européennes, la réalisation d'analyses socio-économiques d'impacts pour mesurer non seulement ceux directs ou indirects pour les bénéficiaires et le territoire, mais également les effets vertueux des interventions en termes d'externalités positives (exemples de l'innovation ou de l'ouverture territoriale).¹⁰

2. LE CONCOURS DES PROGRAMMES EUROPÉENS 2014-2020 AUX PRIORITÉS DE LA MANDATURE

La Commission souligne la qualité du rapport présenté, concourant à l'appropriation d'une matière pour le moins transversale et au demeurant complexe. Sa structuration, au regard des sept piliers d'intervention prioritaires de la mandature régionale, témoigne de l'important effet levier des fonds européens pour le développement de notre territoire.¹¹ Afin d'apprécier l'ampleur des projets régionaux soutenus, il serait pertinent de pouvoir clairement identifier l'apport de ces financements dans chacun des piliers d'intervention et des 4 nouveaux axes d'intervention et ce, afin de disposer d'un suivi plus précis et régulier.¹²

8 Contribution du CESER : « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à La Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens » - Assemblée plénière du 4 mars 2010 (page 19)

9 Avis du CESER du 18 juin 2019 sur les RAMO (Rapports Annuels de Mise en Oeuvre) des programmes opérationnels européens pour l'année 2018

10 Avis du CESER du 18 juin 2019 sur les RAMO (Rapports Annuels de Mise en Oeuvre) des programmes opérationnels européens pour l'année 2018

11 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

12 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019



AFFAIRES EUROPÉENNES – PROGRAMMES EUROPÉENS

Dans le cadre des travaux à mi-parcours des POE¹³, le CESER suggérait d'étudier les possibilités existantes d'adaptation voire de révision des programmes afin d'opérer un certain nombre d'ajustements financiers ou de réorientations des interventions pour répondre de manière plus structurante aux besoins dont une partie de la population s'est faite l'écho ; besoins à analyser au titre des priorités de développement pour la prochaine programmation.

De plus, le CESER rappelait la nécessité de s'assurer des retombées pour La Réunion, de l'ensemble des soutiens financiers apportés par l'Europe, sous l'angle de l'ancrage territorial pour lequel les partenaires se sont engagés au travers de la signature d'un Mémoire¹⁴. Le principe de cette dynamique consacrée par les acteurs du territoire signataires de ce Mémoire doit demeurer une constante au cœur de toutes les politiques publiques et requiert donc un changement de paradigme.¹⁵

Pour le FEDER, la Commission relève avec satisfaction, que plusieurs mesures de simplification se poursuivront, concourant à faciliter l'accès aux soutiens communautaires, à alléger la charge administrative des bénéficiaires et à améliorer les délais de paiement (dispositions « de minimis » pour les TPE, coûts simplifiés pour les dossiers inférieurs à 100 000 €, dispositifs d'instruments financiers, étude des pistes pour les aides au fret, ...).

Pour le FSE, la Collectivité poursuivra également ses efforts dans le même sens au travers du dispositif des coûts forfaitaires. Cette nouvelle méthode de gestion constitue « *un acquis très important pour la conception et le démarrage du futur PO FSE +* » dont le Conseil régional assurera la fonction d'Autorité de gestion pour la partie relevant de son champ de compétences.

Face à la complexification des procédures observées sur la période 2014-2020, la Commission avait souligné la nécessité d'un accompagnement renforcé au bénéfice des porteurs de projets.

Ainsi, au regard des délais de déblocage des fonds liés au temps d'instruction, il conviendrait de trouver un mode opératoire à même de répondre aux besoins de trésorerie d'une part, connus à l'entrée dans un dispositif soutenu par un financement européen¹⁶ et d'autre part, à la demande de soutien au montage de dossiers. Celui-ci pourrait se concrétiser tant en matière de préfinancement que d'ingénierie de projets.

De plus, les obligations réglementaires européennes en matière de dématérialisation ayant engendré des difficultés (tant sur les plans technique que financier) pour les bénéficiaires intermédiaires, en particulier de nouvelles dépenses de fonctionnement¹⁷, il s'agirait d'en tenir compte dans les négociations pour la future programmation (cf. supra).

Les observations de la Commission formulées sur le programme INTERREG V OI figurent infra (cf. Pilier 7 : Cap sur le monde, Cap sur l'océan Indien).

13 Avis du CESER du 16 décembre 2018 sur les points soumis à l'approbation du CNS (Comité National de Suivi) des programmes européens inscrits à l'ordre du jour du 23 novembre 2018. Avis du CESER du 18 juin 2019 sur les RAMO (Rapports Annuels de Mise en Oeuvre) des programmes opérationnels européens pour l'année 2018

14 Mémoire : « L'Ancre territoriale Réunion » - Région Réunion/CESER - 8 décembre 2018

15 Rapport du CESER : « L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016

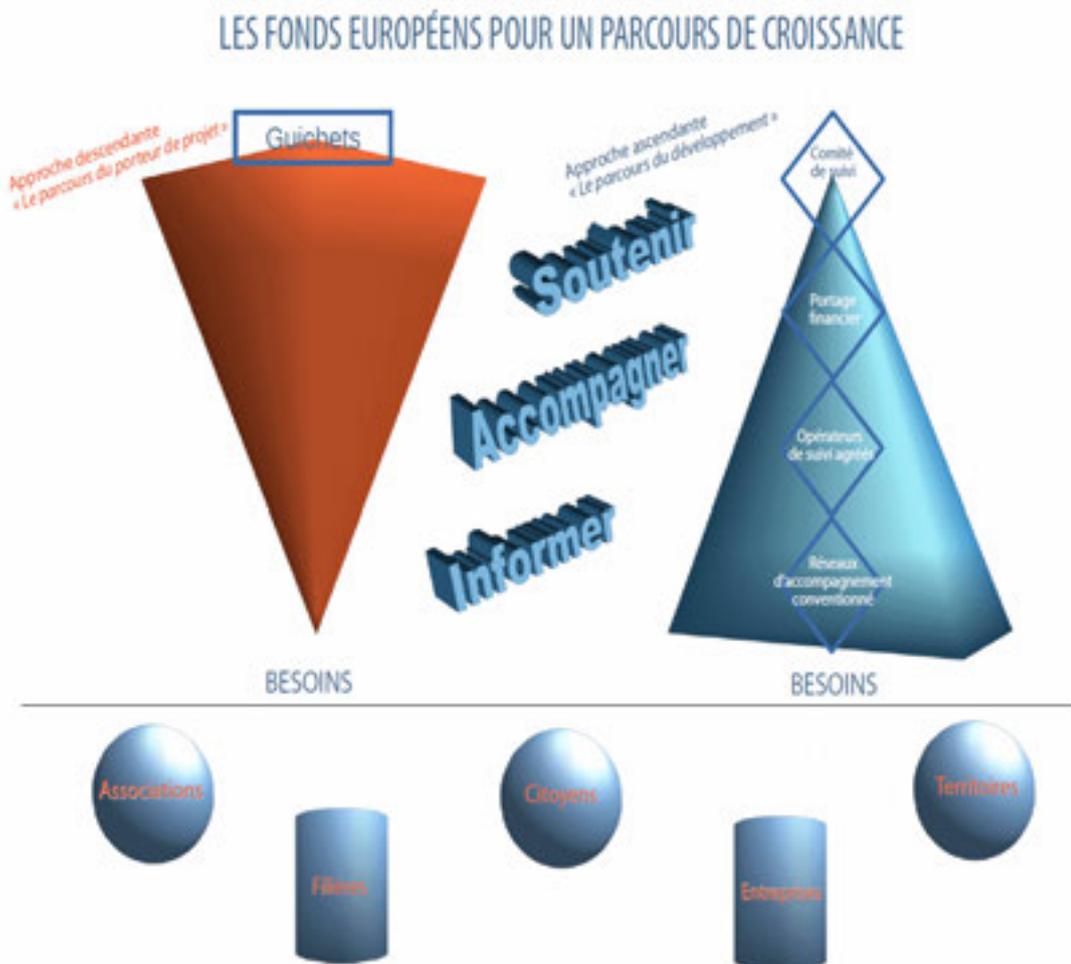
16 Contribution du CESER du 9 avril 2018 sur l'allocation additionnelle spécifique de compensation des surcoûts allouée aux RUP

17 Avis du CESER sur les Bilans d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 - Assemblée plénière du 19 juin 2019

18 Cf. Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017



AFFAIRES EUROPÉENNES – PROGRAMMES EUROPÉENS



Source : Avis du CESER du 18 juin 2019 sur les RAMO (Rapports Annuels de Mise en Oeuvre) des programmes européens pour l'année 2018.



AFFAIRES EUROPÉENNES – PROGRAMMES EUROPÉENS

La Commission avait suggéré...	Elle se satisfait ..
<p>> De poursuivre les négociations afin que les singularités des RUP soient davantage défendues sur la base de l'article 349 du TFUE, notamment au regard des fortes contraintes pesant sur le développement des secteurs de la pêche et de l'agriculture à La Réunion. <i>(Préconisation récurrente).</i></p>	<p>Au titre de la préparation post 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> > de l'attention particulière portée par la Commission européenne aux RUP au travers de la déclinaison opérationnelle de la nouvelle stratégie définie à leur égard en 2017. Orientation communautaire d'un traitement au « cas par cas ». > des avancées notables pour le prochain FEAMP : un traitement spécifique pour les RUP, l'appartenance aux FESI, des interventions élargies à l'économie bleue, une gestion de type FEDER . > des principes de concentration thématique renforcés qui tiennent compte des orientations de la mandature : soutien à la création d'emplois via les TPE-PME, une plus grande résilience au changement climatique, un effort prioritaire pour la formation des jeunes, l'orientation vers un modèle de développement décarbonné.
<p>> D'étudier les possibilités d'adaptation voire de révision des programmes afin répondre de manière plus structurante à certains besoins exprimés par la population ; besoins à analyser au titre des priorités de développement pour post 2020. <i>(Préconisation formulée en décembre 2018 à la lumière des événements sociaux).</i></p>	<p>> Pour le FEDER : des modifications demandées en 2019 pour renforcer la mobilisation des crédits visant l'économie réunionnaise avec des conditionnalités renforcées en matière de création d'emplois (TPE-PME, secteurs stratégiques, ...) et de la nouvelle demande pour 2019 afin de renforcer les actions conduites en faveur de l'emploi.</p>
<p>> Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets, face à la complexification des procédures observée pour la période 2014-2020, pour répondre :</p> <ul style="list-style-type: none"> * aux besoins de trésorerie connus à l'entrée dans un dispositif soutenu par un financement européen ; * à la demande de soutien au montage de dossiers ; * aux difficultés techniques et financières engendrées par les obligations européennes en matière de dématérialisation. <i>(Préconisations formulées en 2018 et 2019).</i> 	<p>> Pour le FEDER : Des mesures de simplification se poursuivront, concourant à faciliter l'accès aux soutiens communautaires, à alléger la charge administrative des bénéficiaires et à améliorer les délais de paiement (dispositions des « minimis » pour les TPE, coûts simplifiés pour les dossiers inférieurs à 100 000 €, dispositifs d'instruments financiers, étude de pistes pour les aides au fret, ...).</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pour le FSE : de la mise en place du dispositif des coûts forfaitaires. > De la simplification partielle de la réglementation européenne pour 2021-2027 (amplification des coûts simplifiés, abandon de la procédure Grand projet, du cadre intermédiaire de performance, concentration des axes, ...). > De la disparition annoncée du logiciel MDFSE (Ma Démarche FSE).



AFFAIRES EUROPÉENNES – PROGRAMMES EUROPÉENS

La Commission suggère au Conseil régional de :

> poursuivre ses interventions, à tous les niveaux, afin que nos singularités soient davantage défendues dans les politiques européennes qui sont appliquées, sur le fondement de l'article 349 du TFUE et de l'arrêt de la CJUE.

(Préconisation récurrente du CESER).

> contribuer au maintien d'une approche intégrée des programmes au service du territoire dans le cadre partenarial existant.

> prendre en considération dans les ultimes négociations pour la programmation 2021-2027, au bénéfice des porteurs de projets :

* des besoins de trésorerie connus à l'entrée dans un dispositif soutenu par un financement européen et la demande de soutien au montage de dossiers ;

* des difficultés techniques et financières engendrées par les obligations européennes renforcées en matière de dématérialisation.

(Préconisations de 2018 et 2019).

> réaliser des analyses socio-économiques pour mesurer les impacts directs et indirects de l'ensemble des politiques européennes pour les bénéficiaires et le territoire.

(Préconisation de 2019).

> s'assurer des retombées pour La Réunion, de l'ensemble des soutiens financiers de l'Europe, sous l'angle de l'ancrage territorial pour lequel les partenaires institutionnels locaux se sont engagés au travers d'un Mémoire d'Entente.

(Cf. Rapport du CESER de 2016).

> identifier clairement l'apport des fonds européens dans chacun des piliers d'intervention afin d'apprécier pleinement l'ampleur des projets régionaux soutenus par ces financements.

(Préconisation de 2016).





PARTIE 2

LES GRANDES ORIENTATIONS PAR PILIER D'INTERVENTION



PILIER 1

UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

La Commission « Formation, Éducation et Recherche » prend acte des Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'année 2020 affiliées au Pilier 1 « Un passeport réussite pour chaque jeune Réunionnais » et recouvrant les secteurs de la « Formation professionnelle et de l'Apprentissage » et de « l'Éducation »

SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

La Commission entend souligner les préoccupations du Conseil régional sur la refonte du système de formation par la Loi « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* », promulguée le 5 septembre 2018. Elle vient considérablement modifier le périmètre des compétences régionales ainsi que l'architecture financière de l'apprentissage, faisant ainsi, de l'année 2020, une étape décisive dans la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage.

Le Conseil régional ne dispose plus d'un pouvoir de régulation administrative des CFA, mais peut intervenir en complément des OPérateurs de COmpétences (OPCO) en fonds de soutien et d'investissement à l'apprentissage. Au regard de ce contexte, la Commission **encourage vivement la collectivité, forte de ses expériences et connaissances en matière d'apprentissage, à engager une démarche collaborative avec les OPCO** en vue d'une concertation sur le périmètre d'intervention de chacun et d'optimiser les financements dont bénéficie le territoire de La Réunion.

Dans le cadre de son précédent avis¹ relatif aux Orientations budgétaires 2019, la Commission préconisait le repositionnement du CREFOP dont la gouvernance quadripartite permet une concertation effective avec les partenaires sociaux sur les politiques relatives à la formation, l'orientation, l'insertion et l'emploi (concertation sur le SPRO², le CPRDFOP³, le SEFORRE⁴, ...).

Le CESER dans le cadre de sa contribution « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), faire société : Informer, Bâtir et Transmettre »⁵, proposait une plus forte et réelle mobilisation de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), véritable clé de voûte du dispositif de concertation entre les acteur.rice.s locaux.

Les évolutions législatives confient désormais la compétence de l'apprentissage aux branches professionnelles. La Commission fait part de ses inquiétudes quant à l'absence de structuration de certaines de ces branches sur le territoire. Elle renvoie à la fiche action 1 du CPRDFOP 2018-2022, où la structuration des branches professionnelles est identifiée comme une priorité par les acteurs pour les années à venir.

Concernant ce dernier, adopté par le Conseil régional le 22 juin 2018, la Commission renvoie aux préconisations émises au sein du dernier avis⁶ du CESER adopté sur cet outil programmatique.

1 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2019 de la Région Réunion pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

2 SPRO : Service Public Régional de l'Orientation

3 CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles

4 SEFORRE : Schéma Régional de l'Enseignement, des Formations Supérieures et de la Recherche de La Réunion

5 Contribution du CESER « « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), faire société : Informer, Bâtir et Transmettre » - Assemblée plénière du 19 mars 2019

6 Avis du CESER sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles 2018-2022 – Assemblée plénière 19 juin 2018



PILIER 1

UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

La Commission relève l'attention particulière portée en 2020 aux marchés ou appels à projet pour identifier les besoins des secteurs d'activités et des publics bénéficiaires, en s'appuyant davantage sur des outils de concertation collaboratifs et interactifs.

En outre, elle prend acte des accompagnements qui vont être mis en œuvre sur les parcours individualisés et l'innovation pédagogique en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre du PIC prévue au travers de la mise en place d'un Pacte régional 2019-2022. À cet égard, la Commission **émet le vœu de renforcer l'opérationnalité du PACTE et ce en coordination avec la mise en place du Service d'Intérêt Économique Général (SIEG), en 2020, avec des objectifs de résultats. Elle se questionne sur ce qui motive les soldes des subventions sur le Plan d'Investissement dans les Compétences 2018 (PIC) (-4,9 M€) et de la finalisation de la convention sur le PACTE 2019 (-17,7 M€) parus dans la Décision modificative n°2 au budget de la Région au titre de l'exercice 2019.**

Une réflexion est à poursuivre pour l'optimisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle avec les aides existantes.

Il est proposé de modifier le règlement d'attribution des bourses de la formation professionnelle en vue d'intégrer les mêmes taux et barèmes que ceux applicables dans l'enseignement supérieur.

Sur le dispositif de chèque formation réussite, il est aussi proposé d'ajuster son cadre d'intervention portant sur les publics éligibles et les critères de financement des aides individuelles.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

La Collectivité s'est vue confier une nouvelle compétence par la loi du 5 septembre 2018 (Loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel). Elle est ainsi chargée de l'organisation des actions d'information sur les métiers et formations en ciblant les secteurs porteurs élargis par cette loi aux publics scolaires. La Commission s'étonne que cette nouvelle compétence ne soit pas assortie de la part de l'État d'un transfert de moyens plus conséquent compte tenu de l'importance de cette mission. Elle réitère l'intérêt que soit **poursuivies les missions de coordination en complémentarité avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).**

La Commission soutient l'initiative de la mobilisation de 2 campus des métiers et qualifications sur le territoire « campus des métiers du management et du numérique » et « campus génie civil et éco-construction en milieu tropical ». Ces projets ne peuvent qu'œuvrer à une synergie renforcée entre le monde éducatif et formatif, et le monde économique.

Elle relève également le maintien de l'aide aux manuels scolaires avec une participation financière supplémentaire de 50 € et de la mise en place de ressources et manuels numériques. Elle rappelle, cependant, la nécessité d'une concertation avec le corps enseignant.



PILIER 1

UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

S'agissant du bâti scolaire, la Commission note les missions dévolues aux équipes de la Collectivité régionale, notamment en ce qui concerne la maintenance des établissements (professionnalisation des Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement (ATTEE) et des Équipes Mobiles d'Adjointes Techniques Territoriales (EMATT), ...) et les travaux menés en termes de gestion de l'énergie (rénovation thermique, plan de maîtrise de l'Énergie, ...) et se satisfait des réflexions qui y sont associées.

En ce qui concerne la restauration scolaire, elle soutient la politique régionale élaborée en faveur d'une alimentation équilibrée et saine intégrant des produits locaux au sein des établissements. A cet égard, la Commission salue les différentes initiatives encore prévues pour 2020 en la matière, notamment la reconduction des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement de la production locale pour créer plus d'emplois et le gel des tarifs pour la demi-pension et l'internat.

En matière de proximité de l'action publique, la Commission note avec intérêt la volonté du Conseil régional de favoriser la participation des lycéens, des étudiants et de leur famille à travers le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL). Cependant, elle regrette l'absence du Conseil régional alors qu'il est membre de droit du **Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL)** qui regroupe les représentants des différents établissements du second degré de l'île. Elle insiste pour que le Conseil régional **renforce sa proximité à la vie des lycéens par une participation active à cette instance qui concourt à la démocratie participative.**

Sur le champ de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), la Commission salue l'engagement de la Collectivité et souligne la reconduction partenariale avec l'Université de La Réunion sur les volets de la Recherche et de la Formation. Elle prend acte de la réussite collective du CPESIP, dispositif d'accompagnement et de soutien aux étudiants, primé cette année au niveau national par le prix PEPS « Passion Enseignement et Pédagogie dans le Supérieur ». La Commission regrette qu'il n'en soit plus fait mention.

Aussi, elle renvoie à ses préconisations réalisées dans le cadre de la saisine du CESER sur le SEFORRE⁸ et plus particulièrement s'agissant de l'évaluation du schéma en vue de laquelle la Commission recommande de compléter la liste des indicateurs mentionnés.

En outre, la Commission souligne le rapprochement opéré avec l'Université de La Réunion, dans le cadre de l'accord-cadre signé en 2017. Elle reste attentive à sa déclinaison en actions opérationnelles, compte-tenu des enjeux importants pour la réussite et le rayonnement du territoire.

S'agissant en outre des allocations régionales de recherche, **la Commission relève, avec satisfaction, la reconduction de ce dispositif et invite le Conseil régional à le convertir en de véritables contrats doctoraux régionaux.** Elle partage pleinement l'objectif poursuivi, qui consiste à créer un levier de compétences et d'excellence pour le territoire réunionnais dans ses dimensions économique, sociale et environnementale.

8 Avis du CESER sur le Schéma Régional de l'Enseignement et des Formations Supérieures et de la Recherche de La Réunion – Assemblée plénière du 13 juin 2017



« Un passeport réussite pour chaque jeune Réunionnais »

La Commission avait suggéré...	Elle se satisfait que.. .
<p>> le déploiement du SPRO dans le cadre d'une stratégie territorialisée globale. <i>(Avis du CESER sur les OB 2019 – février 2019)</i></p>	<p>> le Conseil régional poursuit ses missions de coordination, en complémentarité du SPRO de manière à garantir à tous les jeunes l'accès à une information généraliste, objective, fiable et de qualité.</p>
<p>> d'intégrer le monde économique dans la gouvernance du Campus et notamment au sein du Comité de pilotage, afin que celui-ci puisse s'exprimer et faire connaître ses besoins. <i>(Contribution du CESER sur le campus des métiers et des qualifications – 16 juin 2017)</i></p>	<p>> le Conseil régional contribue dans le cadre de la mobilisation des campus des métiers et des qualifications à une synergie renforcée entre le monde éducatif et le monde économique.</p>

La Commission suggère au Conseil régional :

> d'élaborer au sein du CREFOP et de la CTAP une concertation et une coordination des politiques publiques avec les acteurs de l'apprentissage.

> de renforcer l'opérationnalité du PACTE et ce en coordination avec la mise en place du SIEG, en 2020, avec des objectifs de résultats.

> de poursuivre les missions de coordination en complémentarité du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) dans le cadre de sa nouvelle compétence d'orientation par la loi du 5 septembre 2018 (loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel)

> de renforcer sa proximité à la vie des lycéens par une participation active du Conseil régional au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) dont elle est membre de droit.

> de convertir les allocations régionales de recherche en de véritables contrats doctoraux régionaux.



PILIER 3

LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

La Commission remercie les équipes de la DGAE pour la qualité de la présentation qui lui a été faite des Orientations budgétaires pour l'exercice 2020. Elle souligne le caractère dynamique du diaporama projeté. La ventilation des interventions de la Collectivité régionale en matière économique prend en compte la volonté d'une part, de développer l'emploi et de préserver le pouvoir d'achat des Réunionnais.es et d'autre part, de garantir une plus grande transparence sur l'utilisation des fonds publics pour des actions de plus grande proximité. La Commission aurait apprécié que cette ventilation se retrouve tout aussi clairement dans le document écrit.

Dernière année de la programmation communautaire 2014-2020, l'exercice 2020 sera marqué par des travaux d'adaptation des interventions du Conseil régional en matière économique. Ainsi, la Commission note que la recherche d'effet levier, en termes financiers, sera privilégiée. De plus, l'intervention régionale sera inscrite dans une volonté d'amplifier les actions en matière d'accueil, d'accompagnement et d'orientation des porteurs de projets afin de favoriser les projets de création, de développement et de transmission d'entreprises dans les secteurs prioritaires tels que l'agro-alimentaire, le numérique, le tourisme, la pêche ou l'aquaculture.

En matière de certification des comptes, 2020 correspondra à la dernière année d'accompagnement de la Cour des comptes dans le cadre de l'expérimentation. La Commission note que cette obligation vise, par une plus grande **transparence**, à assurer la confiance du citoyen et des bailleurs de fonds par l'information sur la situation financière du Conseil régional.

1. CRÉER LES CONDITIONS DE RELANCE DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET RENFORCER LE POUVOIR D'ACHAT DES RÉUNIONNAIS

1.1. L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE : RENFORCER ET ADAPTER LES SOUTIENS AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES POUR FACILITER LE PARCOURS DU PORTEUR DE PROJET ET CRÉER DES EMPLOIS

L'année 2020 sera marquée par une simplification des dispositifs d'aides du PO FEDER 2014-2020 afin de réduire les délais d'instruction. Pour la Commission, la modification des critères d'éligibilité des aides en faveur des investissements des entreprises, ainsi que la création de nouvelles mesures, tant au titre de cette programmation qu'en fonds propres, en lien avec les efforts consentis par l'entreprise en matière de création ou de maintien des emplois viennent répondre, en partie, à la fiche action 13 « conditionner les aides aux entreprises en termes de retombées sur le territoire » de la contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s) et Faire société : Informer, Bâtir et Transmettre ». Concernant la mobilisation du FEDER, elle insiste sur la nécessité de mettre en place un outil de portage visant :

- le préfinancement des aides européennes à destination des TPE/PME,
- le financement de la variation du Besoin en Fonds de Roulement induit par la conduite de nouveaux projets par les TPE/PME.

A ce titre, un volet spécifique du fonds de fonds pourrait ainsi être mobilisé afin d'assurer ce préfinancement.

La Commission trouve là, également, l'occasion de réitérer sa préconisation relative à l'importance de mettre en œuvre un Fonds Régional d'Aide au Conseil (FRAC) RSE à destination des entreprises afin de les accompagner en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises.



LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

1.2. RENFORCER LE SOUTIEN AUX SECTEURS PRIORITAIRES : CONFORTER LA FILIÈRE PÊCHE - AQUACULTURE EN FAVORISANT SON DÉVELOPPEMENT ET SA STRUCTURATION

1.2.1. Le soutien à l'appareil de production en mer et à terre afin de conforter la viabilité des entreprises et des emplois

La Commission souligne avec un grand intérêt l'évolution favorable de la réglementation qui permet au Conseil régional, au travers du contrat de convergence, de soutenir financièrement le renouvellement de la flotte de pêche réunionnaise.

Elle insiste pour qu'une communication large soit menée en ce sens afin d'une part, d'informer les professionnels et d'autre part, de motiver les jeunes en recherche d'insertion professionnelle. Par ailleurs, afin de faciliter l'installation des jeunes pêcheurs, la Commission demande à ce que les efforts financiers ne soient pas concentrés seulement sur l'accompagnement à la création alors qu'une mobilisation efficace des dispositifs d'accompagnement à la transmission est devenue urgente compte tenu de la moyenne d'âge des pêcheurs installés.

1.2.2. Les aides en faveur de la structuration et de l'accompagnement de la filière

Compte tenu d'un contexte européen, national et local propice au développement de l'économie bleue sur le territoire réunionnais, le Conseil régional a décidé de soutenir le projet « Océan Métiss ». Ce dernier a pour objectif une meilleure et plus fine connaissance des usages de la mer et de son potentiel (cartographie des ressources, etc.). La Commission réaffirme¹ l'intérêt de ce projet, et attire l'attention du Conseil régional sur l'importance d'accompagner la montée en compétences et en moyen d'actions de l'écosystème local afin que le potentiel de développement dans ce secteur lui soit prioritairement profitable. Il est important de faire apparaître clairement les outils structurants et les dispositifs d'accompagnement. Elle rappelle à la Collectivité régionale l'impérieuse nécessité d'intégrer dans ce projet visant à proposer une Planification Spatiale Maritime à l'échelle de l'océan Indien, un volet en matière d'intelligence économique et ce afin de préserver les intérêts économiques de La Réunion dans la zone.

1.3. DÉVELOPPER LES INSTRUMENTS D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Dans son avis sur le Bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2018, la Commission avait déjà insisté sur la nécessité d'une présentation faisant apparaître les entreprises ayant bénéficié :

- d'un prêt,
- d'une prise de participation au capital².

Elle réitère cette préconisation concernant les 133 projets soutenus à ce jour afin de disposer d'une compréhension à sa juste valeur de la dynamique des 2 outils financiers.

La Commission prend acte de la mise en œuvre de 2 nouveaux instruments dont un Fonds Souverain composé de 4 compartiments. Néanmoins, elle constate l'absence d'outil orienté sur la transmission des entreprises alors que ce sujet devient crucial, avec à la clef, la mise en danger de savoir-faire et d'emplois.

2. ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : UN AMÉNAGEMENT DU FONCIER ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ

2.1. UN CADRE RÉGLEMENTAIRE ET FISCAL A FAIRE ÉVOLUER, ET UNE PRIORITÉ : LA RECONDUCTION DU DISPOSITIF DES DIFFÉRENTIELS DE TAXATION A L'HORIZON 2020

La Commission réitère son positionnement de faire du dispositif d'Octroi de mer un outil dynamique au profit du développement du tissu économique local et de solidarité territoriale.

1 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 20 juin 2019

2 Avis du CESER sur le projet d'Orientations budgétaires du Conseil Régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017



LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

Elle partage les orientations défendues par la Collectivité régionale notamment en matière de visibilité et de transparence et demande que le CESER soit toujours associé à la démarche engagée.

Suite aux engagements pris dans le cadre de la signature du Mémoire d'Ancre Territoriale et à partir des éléments apportés par l'étude RÉELLE sur les potentiels de relocalisation de chaque filière, le CESER estime qu'il pourrait être envisagé d'agir sur les taux d'octroi de mer afin d'apporter une capacité de densification et de diversification, dans le but de satisfaire la demande locale par une offre locale existante ou à construire.

2.4. ACCOMPAGNER LA CRÉATION ET LA MODERNISATION DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (ZAE)

Sans méconnaître les principes de libre administration des collectivités locales et de non tutelle d'une collectivité locale sur une autre, la Commission recommande une approche plus complète que la seule gestion des raccordements Haut Débit des ZAE, approche qui prendrait la forme d'une déclinaison d'un Schéma Régional des Zones d'Activités Économiques (SRZAE) qui inclurait un axe de connexion numérique, un axe de mobilité collective et un axe de conciergerie de territoire pour développer les circuits courts. Celui-ci constituerait une contribution structurante à la mise en œuvre d'une bonne gouvernance territoriale dans la gestion des différentes strates du foncier économique³.

Elle invite donc le Conseil régional ainsi que l'ensemble des EPCI à travailler en ce sens afin de constituer un document de référence et une base d'évaluation de l'action publique dans le cadre d'une vision partagée du territoire en matière d'aménagement du foncier économique.

2.5. DYNAMISER LES CENTRES-VILLES ET LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

Dans le cadre de la construction d'une vision partagée et d'une intervention coordonnée des acteurs, il est essentiel que soient mises en œuvre à l'échelle de chaque intercommunalité des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) auxquelles participeraient l'ensemble des acteurs concernés dont le Conseil régional.

3. LE « TOURISME » : UN SECTEUR PRIORITAIRE, CRÉATEUR D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS, A DÉVELOPPER DANS UNE ÉCONOMIE INSULAIRE

La Commission note que l'action du Conseil régional en matière touristique sera régie par les principes et les orientations stratégiques arrêtés dans le cadre du SDATR⁴. Elle souligne le rôle majeur que doit jouer le Comité d'Orientation Stratégique (COST) en matière de cohérence et de coordination des acteurs. Cette coordination est essentielle afin d'atteindre les objectifs poursuivis notamment en termes de quantité et de qualité d'offres de services.

Elle note avec intérêt que le schéma du foncier touristique qu'elle appelait de ses vœux⁵ sera disponible en 2020. Ce document permettra de disposer d'une vue d'ensemble du potentiel exploitable dans le cadre de la réalisation des infrastructures touristiques dont notre île a encore besoin.

La Commission tient cependant à rappeler diverses remarques qu'elle avait déjà exprimées⁶. Tout d'abord, si « nature et culture » restent des priorités dans l'action touristique, le Conseil régional ainsi que l'ensemble des pouvoirs publics doivent encore œuvrer pour une plus grande propreté de notre territoire (y compris à travers des actions répressives). Elle rappelle qu'un modèle économique est tout à fait susceptible d'émerger dans ce domaine.

Elle insiste également sur la possibilité de monétisation de certains accès à des sites touristiques remarquables avec effet sur l'emploi et sur la qualité d'un certain nombre de prestations de services associés.

3 Avis du CESER sur les Bilan d'activités et compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 20 juin 2019

4 Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion

5 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

6 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019



PILIER 3

LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

La Commission avait également noté qu'une réflexion devait être menée avec les intercommunalités sur l'identité culturelle des micro-territoires et sur le projet de micro-région des Hauts. Cette réflexion entraine dans le cadre de la démarche de valorisation des atouts de La Réunion. Elle demande toujours à être tenue informée de l'évolution de cette action.

3.3. DÉVELOPPER ET RENFORCER LE MARCHÉ LOCAL

La Commission a déjà insisté⁷ sur l'importance de la maîtrise des langues étrangères pour un meilleur accueil des touristes. Elle avait suggéré l'élaboration d'un schéma régional de l'apprentissage des langues étrangères. La Commission note que les interventions des Offices de tourisme et de la Fédération Réunionnaise de Tourisme (FRT) prendront désormais particulièrement en compte cet aspect pour la mise en œuvre de leurs actions.

3.4. SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR TOURISME ET ARTISANAL

Si la Commission salue la mesure de bonification ou d'application de nouveaux critères sur l'équipement, l'utilisation et la mise en valeur de mobiliers et d'artisanat locaux dans les investissements touristiques, elle demande que ce secteur intègre encore plus des actions de complémentarité avec le secteur artisanal.

Ainsi, pour répondre aux exigences de qualité en matière d'hébergements, une programmation pluriannuelle de travaux de réhabilitation devrait être lancée en collaboration avec le secteur du BTP.

De la même manière, les projets favorisant « l'expérience visiteur » ne peuvent s'arrêter aux spécificités culturelles et patrimoniales de l'île. Des lieux destinés à exposer et faire-valoir l'artisanat d'art devraient être imaginés et renforcés.

NUMÉRIQUE

La Commission prend acte que les interventions du Conseil régional dans ce secteur s'organiseront autour de trois priorités stratégiques :

- Le développement des infrastructures Très Haut Débit (THD),
- L'amélioration des compétences et la formation aux métiers du numérique,
- Le développement des services et des usages et l'accompagnement des entreprises dans leur transformation numérique.

1. DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES POUR AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

1.1. ASSURER LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT A LA RÉUNION (THD)

La Commission rappelle sa préconisation relative à la nécessité de mettre en œuvre une GPEEC dans ce secteur. En effet, la fin du déploiement du réseau induira, à terme, la nécessité de reclasser environ 30 % des effectifs aujourd'hui mobilisés.

Elle souligne, également, la pertinence d'élaborer un Schéma Régional de Connexion à la Fibre à l'échelle du territoire en ce qui concerne les ZAE.



LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

2. AMÉLIORER LES COMPÉTENCES DES HOMMES CONNECTES POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

La Commission partage l'idée que les entreprises qui n'arriveront pas à prendre efficacement le virage du numérique sont menacées, et avec elles, leurs emplois. Elle soutient donc la décision du Conseil régional d'accompagner ces dernières dans leur transition numérique. Les actions à destination des entreprises ainsi que celles visant la formation des Réunionnais.es (Pass numérique) sont importantes et doivent être dynamisées afin de réussir cette transition.

3. DÉVELOPPER DE NOUVEAUX USAGES ET SERVICES NUMÉRIQUES CRÉATEURS DE RICHESSES ET DE DÉVELOPPEMENT

3.2. ACCELERER L'INCLUSION NUMERIQUE

La Commission confirme que l'ambition de faire du numérique un levier d'insertion sociale et économique des publics les plus fragiles doit être une orientation majeure tenant compte du niveau de l'illettrisme dans notre territoire. Le déploiement du « Pass Numérique » avec un carnet de 10 chèques d'une valeur unitaire de 10 € ne paraît pas être à la hauteur de cette ambition.

La Commission considère que ce dispositif ne concernera pas une certaine catégorie de la population pour laquelle le souci n'est pas « d'apprendre à faire » mais de déléguer le traitement de leurs obligations administratives, aujourd'hui dématérialisées, qu'ils ne sont plus en mesure de réaliser.

3.3. METTRE EN ŒUVRE LE CONTRAT DE FILIÈRE NUMÉRIQUE

Suite à la mise en place du Comité de filière numérique, la Commission note que la signature du contrat de filière est prévue pour la fin 2019 et que l'année 2020 verra la mise en œuvre des actions définies dans ce dernier.

Elle estime que ce contrat constitue le socle à partir duquel doivent être déclinées les actions, notamment celles de la formation dans le cadre de la mobilisation du campus des métiers et des qualifications.

3.6 POURSUIVRE LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES

La Commission note que le dispositif « chèque numérique » a rencontré un certain succès auprès des entreprises réunionnaises, soulignant ainsi leur réel besoin de transformation et d'adaptation face au marché et à son évolution. Elle considère que la création d'une nouvelle mesure permettant l'accompagnement de la transformation numérique des TPE/PME locales doit venir compléter efficacement les outils déjà existants.

Pour rappel, la Commission insiste sur l'importance de développer, dans son acception la plus large, la « culture numérique » des entreprises locales. Pour ce faire, elle souligne le rôle que peuvent également jouer les experts comptables et les centres de gestion dans l'accompagnement des entreprises pour réaliser ce saut qualitatif.

Enfin, la Commission avait relevé qu'un site Intranet doté d'un système de recueil des actions réalisées par l'ensemble des réseaux d'accompagnement qui interviennent sur le territoire avait été mis en œuvre. Elle rappelle que cet outil pourrait être efficacement complété par des remontées d'indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de l'action publique à La Réunion.



LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

3.7. DYNAMISER LE TOURISME NUMÉRIQUE

La Commission demande à nouveau⁸ qu'une présentation du plan stratégique du tourisme numérique lui soit faite.

AUDIOVISUEL ET CINÉMA

En la matière, la Commission insiste sur l'importance d'un suivi des impacts économiques notamment en ce qui concerne la qualité, la durabilité et la structuration de l'emploi dans ce secteur. Elle tient également à souligner l'importance de capitaliser sur les expériences réussies afin de valoriser notre territoire en particulier dans le cadre de parcours touristiques.

Par ailleurs, fort du constat des stratégies et des moyens qui sont déployés sur le volet cinéma, la Commission demande que les secteurs d'activités en lien avec la vidéo en général et les jeux vidéo en particulier ne soient pas sous-estimés dans leur capacité de développement et de rayonnement à l'international. Il ne faudrait pas que ce volet devienne le parent pauvre du secteur audiovisuel.

INNOVATION ET RECHERCHE

1. STRUCTURER L'ÉCOSYSTÈME DE L'INNOVATION

La Commission rappelle que la mise en place de conventions d'objectifs et de moyens définis par le Conseil régional avec les structures de soutien doit concourir à la structuration de l'écosystème d'innovation. Elle adhère à la démarche entreprise de design de services qui doit permettre de faciliter la lisibilité des offres de services.

3. DIFFUSER LA CULTURE DE L'INNOVATION AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ ET AUPRÈS DES PARTENAIRES PUBLICS

La Commission exprime son adhésion aux actions portées par le Conseil régional en matière de diffusion de la culture de l'innovation, tant en externe qu'en interne. Elle l'invite néanmoins à mettre en place le suivi et l'évaluation de ces actions afin d'en mesurer l'efficacité et, au besoin, d'appliquer les mesures correctives nécessaires.

4. ACCOMPAGNER QUALITROPIC DANS SON DÉVELOPPEMENT OUTRE-MER ET ASSURER LE TRANSFERT DE LA POLITIQUE NATIONALE DES POLITIQUES DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ AUX RÉGIONS

La Commission salue la nouvelle qualification de Qualitropic érigée en pôle des outre-mers français. Elle invite la Collectivité régionale à prendre toute la mesure de cette évolution, d'autant que l'État prépare le transfert de la politique nationale des pôles de compétitivité aux Régions. Cette ouverture représente aux yeux de la Commission une véritable opportunité et doit contribuer à faire rayonner le savoir-faire réunionnais à travers tout l'outre-mer et au-delà.

5. S'APPUYER SUR LA RECHERCHE POUR RELEVER LES DÉFIS DU TERRITOIRE

La Commission adhère à la politique régionale en matière de recherche qui vise à accompagner et à structurer les pôles de recherche d'excellence, à apporter des réponses aux problématiques locales et à soutenir le développement d'une valorisation sociale et économique, à travers la création d'activités et d'emplois.



PLUS DE TRANSPARENCE SUR L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS POUR DES ACTIONS DE PLUS GRANDE PROXIMITÉ

1. SOUTIEN AU MONDE ÉCONOMIQUE : MIEUX ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DES ENTREPRISES

La Commission note l'engagement de la Collectivité régionale pour une plus grande transparence et performance de l'action publique pour le développement économique et l'emploi à La Réunion. Celui-ci s'exprimera par la structuration des partenariats avec les organismes intermédiaires (Chambres consulaires, Agence Film Réunion, NEXA). Il se traduira également par une politique d'achat responsable à travers la Stratégie de Bon Achat (SBA) et la valorisation des actions prenant en compte l'ancrage territorial.

Elle insiste, dès lors, sur l'importance de la contractualisation avec l'écosystème territorial constitué de TPE/PME mais également des banques, des chambres consulaires, des syndicats, ... pour fluidifier et faciliter l'accompagnement des acteurs.

1.3. UNE RÉORIENTATION DES MISSIONS DES CHAMBRES CONSULAIRES EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TPE

L'accompagnement des TPE/PME réunionnaises par une équipe de proximité constituée de conseillers entreprises issus des chambres consulaires et du SAV vient en réponse à une préconisation du CESER. Dans la volonté d'aller au plus près des entreprises, la Commission insiste pour que cette équipe soit suffisamment dimensionnée en ETP (Equivalents Temps Plein) afin d'atteindre pleinement ses objectifs à l'échelle du territoire.



PILIER 3

LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

La Commission avait suggéré...	Elle se satisfait ..
> de créer un fonds de retournement pour les entreprises en difficultés.	> de la mise en place d'un système d'aides directes en fonds propres destinés à répondre à l'urgence de certaines situations difficiles des entreprises.
> d'étoffer et de consolider ses équipes pour le SAV, là où cela s'avère nécessaire afin de répondre dans les meilleures conditions aux besoins des entreprises et porteurs de projets.	> qu'une équipe de proximité constituée de conseillers entreprises issus des chambres consulaires et du SAV sera créée afin d'aller au plus près des entreprises pour les accompagner dans le montage de leur dossier.
> de valoriser le rôle des Chambres consulaires en matière d'internationalisation des entreprises.	> que les partenaires, dont la CCIR, soient réunis au sein du guichet unique de l'Export désormais inscrit dans la loi PACTE.
> de réfléchir sur la problématique du foncier touristique à libérer afin de permettre aux projets d'aboutir dans des temporalités acceptables.	> que les partenaires disposent aujourd'hui d'un schéma du foncier touristique à l'échelle de l'île permettant de disposer d'une vue d'ensemble du potentiel exploitable pour la réalisation d'infrastructures touristiques, principalement hôtelières, qu'il s'agira de proposer à de futurs investisseurs.

La Commission suggère au Conseil régional de :

- > mettre en place un FRAC-RSE qui viendrait en soutien aux PME et TPE dans leur démarche de RSE.
- > élaborer un Schéma Régional des Zones d'Activités Économiques.
- > créer, au sein de la CTAP, un espace d'échanges pérenne autour de la problématique du foncier économique.
- > accompagner les intercommunalités pour la mise en place à leur échelle d'Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT – cf. loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018).
- > élaborer un mécanisme de préfinancement (portage) à l'attention des TPE/PME lorsque celles-ci font appel aux fonds européens.





CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'Océan Indien

4. UN DISPOSITIF DE COOPÉRATION EN FONDS PROPRES RECENTRÉ SUR LES COMPÉTENCES, L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Après l'ajustement du dispositif régional de coopération dans l'océan Indien pour tenir compte de l'objectif de la Collectivité régionale en matière d'emplois, la Commission note que l'appel à projets qui a été lancé porte sur :

- le renforcement et la valorisation des compétences locales dans la zone océan Indien,
- l'amorce aux projets INTERREG.

La Commission souligne tout l'intérêt de cet appel à projets qui doit à son niveau permettre aux Réunionnais.es de s'ouvrir dans le bassin indianocéanique dans le cadre d'actions de mobilité et d'insertion professionnelle. Elle demande à être tenue informée de cet appel à projets et du suivi qui en sera fait.

PLUS DE TRANSPARENCE SUR L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS POUR DES ACTIONS DE PLUS GRANDE PROXIMITÉ

L'INTERNATIONALISATION COMME LEVIER DE CROISSANCE ET DE CRÉATION D'EMPLOIS

La Commission note que la mise en place de l'Observatoire du commerce permet aujourd'hui de disposer des données chiffrées permettant d'orienter la politique réunionnaise en matière d'internationalisation. Elle rappelle néanmoins que la dynamique engagée doit comporter un volet évaluation tant du dispositif d'accompagnement que des actions au bénéfice des entreprises. Ces dernières doivent s'engager à communiquer sur les résultats de leur ouverture à l'international. Elle demande, dès lors, à être destinataire des premiers résultats de l'évaluation concernant les actions qui ont été menées à ce jour.

2. ACCOMPAGNER L'OFFRE RÉUNIONNAISE EXPORTABLE

En 2019, une étude de stratégie de positionnement de l'offre réunionnaise sur les marchés extérieurs devait être lancée⁹. La Commission demande à disposer de celle-ci dès lors qu'elle sera validée.

3. ASSURER LA PROMOTION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE SUR LES MARCHES EXTÉRIEURS

La Commission adhère aux actions présentées visant à identifier clairement La Réunion et ses produits sur les marchés extérieurs. Elle invite néanmoins le Conseil régional ainsi que l'ensemble des partenaires à faire preuve de vigilance quant à la coordination des représentations extérieures de La Réunion afin de ne pas en brouiller l'image. La démarche de marketing territorial initiée par la Maison de l'export autour de l'émergence d'une marque ombrelle doit concourir à cette recherche de cohérence.

4. SENSIBILISATION ET DIFFUSION DE LA CULTURE DE L'INTERNATIONALISATION

Afin de mieux évaluer les actions au bénéfice des entreprises, la Commission insiste sur la nécessité de disposer des informations relatives aux résultats de leur ouverture à l'international.

9 Avis du CESER sur les Bilan d'activités et Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 20 juin 2019



PILIER 5

NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ

Pour cette cinquième année de mandature, le Conseil régional entend poursuivre son action volontariste dans les domaines du sport et de la culture, au-delà de ses compétences obligatoires, en continuité et en cohérence avec les exercices précédents. La Commission s'en satisfait car La Réunion a besoin de politiques publiques culturelles et sportives ambitieuses pour maintenir la cohésion sociale et conforter le vivre-ensemble de la population, afin de concourir au développement harmonieux du territoire.

Orientation stratégique. Les Orientations budgétaires présentées sont, comme pour l'exercice 2019, ventilées selon deux doubles prismes « emploi/pouvoir d'achat » et « transparence/proximité ». Répondant aux deux doubles objectifs, certaines actions apparaissent deux fois dans le document, laissant une impression de redondance au lecteur.

Suivi. La Commission suggère que la même architecture soit reprise dans le Pilier 5 des deux autres documents budgétaires de l'exercice 2020 ; cela permettra une comparaison plus claire des orientations, des engagements et des réalisations effectives¹.

Elle prend note que les tableaux d'indicateurs de mandature, qui permettent de constater l'avancée du « programme » de la Collectivité régionale par Pilier à l'échelle de la mandature, apparaîtront dans le projet de Budget primitif. Elle souhaiterait que soient également repris les tableaux de prévision des programmes qui présentent les actions prévues de façon détaillée et les indicateurs de réalisation et de résultat associés, comme cela avait été fait pour l'exercice 2018².

Ancrage territorial. Que ce soit en matière de sport comme de culture, les associations, du fait de leur implication économique et sociale, sont des actrices incontournables du développement local et de la promotion citoyenne³. La Commission rappelle la nécessité de mettre en œuvre concrètement les engagements que la Collectivité régionale a pris en signant la Charte des engagements réciproques de la Réunion entre l'État, les collectivités territoriales et le mouvement associatif le 21 décembre 2017. Au-delà du soutien financier qu'il apporte aux associations, de façon récurrente mais aussi dans le cadre des nouvelles orientations décidées suite aux événements de la fin d'année 2018, le Conseil régional doit absolument s'impliquer dans le processus de déclinaison opérationnelle de cette Charte et de son plan d'actions (cf. Avis sur le Pilier 6).

Orientation stratégique. Dans la continuité, la Commission invite également la Collectivité régionale à définir dans ses politiques liées à la culture et au sport des offres spécifiques pour les seniors. Il s'agit par exemple d'inciter les partenaires associatifs qui bénéficient d'une subvention à développer une offre en direction des seniors et/ou à prendre en compte les seniors dans leur action.

1 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019

2 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019

3 Contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s) et faire société: informer, bâtir et transmettre » - Assemblée plénière du 19 mars 2019



NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ

1- Sport

Orientation stratégique. La Commission confirme son inquiétude quant à la nouvelle gouvernance nationale du sport et son impact sur le niveau local, en particulier en matière de financement des structures locales réunionnaises. Dans ce cadre, elle réitère l'importance d'une collaboration entre les partenaires locaux, à commencer par les collectivités locales, pour conduire leur politique sportive en cohérence et dans le cadre d'une **stratégie partagée** au service du développement du territoire et de ses habitants⁴.

Gouvernance. A cet égard, si la CTAP⁵ venait à être valorisée par les collectivités locales comme un véritable espace d'intelligence territoriale à leur service, une « **Commission Sport** » pourrait y être utilement créée.

Les travaux déjà effectués dans le cadre du **Schéma Territorial de Développement du Sport** s'avéreraient alors profitables⁶, notamment pour ce qui a trait à la mise en place des futurs Parlements⁷.

Orientation stratégique. Au-delà de la convergence des politiques des différents partenaires vers un objectif partagé, la politique sportive doit aussi se penser en lien avec d'autres politiques publiques, notamment celle de l'insertion sociale et professionnelle. En effet, le sport constitue un vecteur majeur d'éducation et d'insertion dans la société⁸.

Évaluation/Ancrage territorial. Il serait en ce sens intéressant de commencer par évaluer la politique sportive régionale en tenant compte de ce rôle de promoteur de lien social et d'insertion professionnelle⁹, et ce en vue de l'améliorer pour optimiser ses retombées sur et pour le territoire.

Orientation stratégique. Cela rejoint également l'enjeu de l'**animation des activités sportives** liées aux équipements sportifs financés par le Conseil régional dans les quartiers. Une politique de proximité en matière sportive nécessite en effet de financer la construction et la réhabilitation des équipements, mais aussi de soutenir les acteurs de proximité qui accompagnent les activités sportives de tous niveaux. En ce sens, la Commission soutient le dispositif régional concernant l'**aide aux associations sportives** pour l'acquisition de matériel (plafonnée à 1 000 € par association par an), qui complète son soutien aux ligues et comités. Elle se satisfait également du nouveau soutien apporté aux petites associations de proximité. Elle suggère néanmoins de réfléchir à cette problématique d'accompagnement de proximité avec les autres acteurs concernés, à commencer par les communes, afin de mener une action complémentaire¹⁰ (cf. CTAP).

Emploi. Elle suggère aussi que la Collectivité régionale insiste auprès de ses partenaires (en particulier le CROS) pour trouver les conditions d'accompagner au mieux la reconversion des athlètes réunionnais de haut niveau après leur carrière sportive. Il s'agit de leur permettre d'accéder à des emplois stables et rémunérés dans le cadre d'une politique de proximité, en valorisant leur expérience et leur position de relais auprès de la jeunesse réunionnaise qui a besoin de modèles et d'espoir.

Innovation. Nonobstant les questionnements induits par la nouvelle politique nationale en matière de sport, notamment les moyens dévolus à l'ORESE (Office Réunionnais Échanges Sportifs et Socio-Éducatifs) pour l'avenir, il reste nécessaire de poursuivre un objectif de clarification de l'offre en matière de mobilité sportive proposée par toutes les parties prenantes, afin de faciliter les démarches des usagers¹¹.

4 Avis du CESER sur le Bilan d'Activité – Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 - Assemblée plénière du 20 juin 2019

5 Conférence Territoriale de l'Action Publique

6 Avis du CESER sur le Bilan d'Activité – Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 - Assemblée plénière du 20 juin 2019

7 Cf. Article Localtis « Parlements du sport : comment les régions se préparent-elles ? », 9 mai 2019

8 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019

9 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019

10 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

11 Avis du CESER sur le Bilan d'Activité – Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 - Assemblée plénière du 20 juin 2019.



NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ

2- Culture

Orientation stratégique. La Commission observe que le **Projet Régional d'Éducation Culturelle, Artistique et Patrimoniale (PRECAP)**, qui se décline par de la collaboration, de la mise en commun et de la co-construction entre les acteurs, apparaît, assez logiquement, dans les Orientations budgétaires, pour une seconde année. Comme en 2019, il s'agira pour la Collectivité régionale « *de travailler de manière transversale, en associant toutes les personnes concernées et en organisant des espaces d'échange et de concertation, qui seront nécessaires à cette refondation progressive de la politique régionale qui soit en lien avec la majorité des Réunionnais.es et sur l'ensemble du territoire* »¹².

Gouvernance. En matière de collaboration, elle réitère l'intérêt de la « **Commission Culture** » de la **CTAP**, imposée par la Loi, pour que les collectivités locales s'accordent sur une politique culturelle équilibrée, cohérente et efficace à l'échelle du territoire.

Ancrage territorial. La Commission souligne l'importance de faire le lien entre les politiques culturelle et touristique, car la culture et le patrimoine culturel constituent un **enjeu prépondérant de développement du tourisme**¹³. Il convient notamment d'accentuer la valorisation de la culture « vivante » de La Réunion pour en faire un atout pour le développement touristique de l'Île, en lien avec le SDATR¹⁴.

A cet égard, la Commission relève aussi avec intérêt « *le développement des relations entre le Service Régional de l'Inventaire et les communes et leurs groupements pour une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans le cadre de l'aménagement et du développement du territoire* »¹⁵.

Orientation stratégique. Pour ce qui a trait à la **SPL RMR**¹⁶, le contrat de gestion transitoire qui devait arriver à son terme le 31 décembre 2019 sera à nouveau reconduit pour une année. La Commission avait encouragé la Collectivité à faire en sorte que la période de gestion transitoire s'achève comme prévu à la fin de l'année 2019¹⁷. Cela n'étant pas le cas, elle espère que ce rallongement conduira véritablement à définir les conditions qui permettront au Conseil régional de s'assurer du bon pilotage et de la bonne gestion de la SPL dans le cadre du nouveau contrat de DSP¹⁸. Elle réitère sa demande de bénéficier d'une présentation du bilan de la SPL depuis sa création et de son projet pour les années à venir, lorsque le contrat aura été renouvelé de façon pérenne¹⁹.

Orientation stratégique. Dans la continuité de sa proposition de définir une politique culturelle concertée à l'échelle du territoire (cf. supra), la Commission porte à nouveau le souhait que soit relancée la démarche de partenariat envisagée, notamment avec le Conseil départemental, afin de proposer une **offre muséale globale à l'échelle de l'île**²⁰, voire un **schéma de cohérence des structures muséales**, en fonction de l'identification des moyens mobilisables et des impacts financiers (avantages et risques).

Éducation. En matière de patrimoine culturel, la Commission réitère son soutien à la création d'un site Internet pour le **Service Régional de l'Inventaire (SRI)**.

Ancrage territorial. Enfin, sur le thème de la connaissance des publics, la Commission propose plus largement que le Conseil régional réfléchisse aux moyens de mieux impliquer la **population senior** dans des activités culturelles menées par la Collectivité, en partenariat avec les structures et organismes concernés²¹.

12 Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2020, p. 212

13 Avis du CESER sur le Bilan d'Activité – Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 - Assemblée plénière du 20 juin 2019

14 Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion

15 Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2020, p. 222

16 Société Publique Locale Réunion des Musées Régionaux

17 Avis du CESER sur le Bilan d'Activité – Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 - Assemblée plénière du 20 juin 2019

18 Délégation de Service Public

19 Avis du CESER sur le Bilan d'Activité – Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 - Assemblée plénière du 20 juin 2019

20 Avis du CESER sur le Bilan d'Activité – Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 - Assemblée plénière du 20 juin 2019

21 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019



NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ

La Commission avait suggéré...	Elle se satisfait que.. .
<p>> que la Collectivité assure l'attractivité des musées régionaux dans le temps, autant en termes de bâti qu'en termes de contenu. (dernière occurrence dans l'avis sur le Bilan d'activités 2017)</p>	<p>> les quatre structures régionales bénéficieront de travaux ou d'études préalables à des travaux en 2020, en plus de la dynamique d'enrichissement, de conservation et de restauration des musées. (page 224-225 des Orientations budgétaires 2020)</p>
<p>> que le Conseil régional poursuive l'expérimentation d'un observatoire des publics initiée dès octobre 2017 puis qu'il procède à la mise en place pérenne de cet observatoire. (dernière occurrence dans l'avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2019)</p>	<p>> l'observatoire régional des publics ait été effectivement créé, dans le but de « mesurer la performance des dispositifs culturels de la Collectivité et d'étudier les publics s'y rapportant », afin d'aider la décision dans le cadre du développement stratégique de la politique culturelle régionale à partir d'une démarche d'évaluation adaptée. (page 225 des Orientations budgétaires 2020)</p>
<p>> d'être à l'écoute de la population réunionnaise afin de définir une politique culturelle qui soit aussi le fruit de l'expression d'un mouvement populaire au plus près des besoins des Réunionnais. (dernière occurrence dans les avis du CESER sur les Orientations budgétaires et le Projet de Budget primitif 2019)</p>	<p>> « Culturanoo » ait permis la consultation des Réunionnais afin d'échanger sur les grands enjeux de la culture à La Réunion et la place de la culture dans le projet de société. (page 231 des Orientations budgétaires 2020)</p>

La Commission suggère au Conseil régional de :

> définir et mettre en œuvre une réelle stratégie partagée de l'action publique en matière culturelle à l'échelle du territoire, à commencer par une politique concertée des collectivités locales en matière culturelle par le biais de la Commission Culture de la Conférence Territoriale de l'Action Publique et de conférer la plus grande ambition possible à cette Commission.

> s'assurer du bon pilotage et de la bonne gestion de la SPL RMR pour qu'elle remplisse son rôle vis-à-vis des musées dans le cadre de la politique culturelle de la Collectivité régionale.

> conduire la politique publique « Sport » en convergence avec d'autres politiques publiques, notamment celle de l'insertion sociale et professionnelle.

FER

COMMISSION FORMATION
ÉDUCATION RECHERCHE



QCS

COMMISSION QUALITÉ DE VIE
CULTURE SOLIDARITÉ



PILIER 6

PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

Les Commissions « Formation Éducation et Recherche » (FER) et « Qualité de la vie, Culture et Solidarité » (QCS) ont pris connaissance des Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'année 2020 inscrites au Pilier 6 « Plus d'égalité des chances pour les familles ». Ces Orientations sont réparties selon les deux doubles prismes « Pour le développement de l'emploi et de la préservation du pouvoir d'achat » et « Plus de transparence sur l'utilisation des fonds publics pour des actions de plus grande proximité ». Elles s'inscrivent dans la continuité de ce qui avait été annoncé pour l'exercice 2019, à la suite des événements de la fin de l'année 2018, mais aussi en accord avec le projet de mandature.

Concernant le préambule, les Commissions observent que le Conseil régional a bien identifié le vieillissement de la population comme une tendance démographique qui impactera les réponses devant être apportées aux futurs besoins socio-économique de l'île, constituant ainsi un enjeu à venir pour le développement du territoire.

Sur la base de l'étude de l'INSEE relative aux besoins en logements à l'horizon 2035¹, elles rappellent que le Conseil régional doit, comme les autres parties prenantes de l'aménagement du territoire, **anticiper les évolutions démographiques de la population**. Elles insistent donc en particulier sur le vieillissement de la population et ses conséquences dans le cadre de l'élaboration de la **politique de construction-réhabilitation de logements** du Conseil régional (cf. Pilier 2 des Orientations budgétaires)².

Sur le plan formel, suivre la même trame entre les différents documents budgétaires d'un même exercice permettrait de mieux appréhender la façon dont les orientations sont traduites en termes budgétaires, puis effectivement réalisées. Les Commissions plaident pour une **plus grande visibilité et précision des actions prévues**. Elles auraient donc souhaité que le tableau des actions concrètes et des indicateurs de résultats soit inclus dans ce projet d'Orientations budgétaires, avant d'être repris dans le document de Budget primitif complété par des montants financiers³.

1- SECTEUR COHÉSION SOCIALE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Les orientations présentées en matière de cohésion sociale et d'égalité des chances sont principalement volontaristes. Bien que modestes financièrement, les actions de ce secteur participent à l'accompagnement des Réunionnais.es en difficulté. Les Commissions demandent donc au Conseil régional d'y consacrer davantage de moyens budgétaires en **augmentant le ratio de la part du budget de ce secteur du Pilier 6 dans le Budget global** de la Collectivité régionale (1,37 % dans le projet de Budget primitif pour l'exercice 2019⁴).

¹ « Les besoins en logements à La Réunion à l'horizon 2035 – Rôle majeur de la croissance et du vieillissement de la population », INSEE La Réunion - Mayotte, Dossier n° 6, octobre 2018

² Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019

³ Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019

⁴ Pourcentage basé sur les montants arrondis suivants : 22 M€ pour le secteur Égalité des chances (DECPRREV) et à 1 612 M€ pour le budget global de la Collectivité régionale dans le projet de Budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2019



PILIER 6 PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

Pour ce secteur volontariste, le Conseil régional intervient en **complémentarité des politiques portées par d'autres institutions**. Cela se traduit concrètement en grande partie par l'aide financière apportée aux structures associatives qui agissent dans les domaines que le Conseil régional a choisi de soutenir.

Aussi, au-delà de ce modeste mais utile soutien financier, les Commissions demandent à nouveau à la Collectivité régionale de décliner de façon opérationnelle les engagements qu'elle a pris en signant la **Charte des engagements réciproques (CER) de La Réunion entre l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement Associatif** de La Réunion (MAR) le 21 décembre 2017⁵. Pour ce faire, elle a la possibilité de choisir, dans le plan d'actions annexé à cette Charte, les priorités en faveur de la vie associative qu'elle entend réaliser.

Elle est aussi invitée à participer régulièrement aux réunions de déclinaison opérationnelle de la Charte avec le MAR et la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS). Elle affichera ainsi sa volonté de travailler en partenariat avec le monde associatif et les acteurs publics engagés dans cette démarche essentielle pour la cohésion sociale du territoire, puisque les associations jouent un rôle majeur en matière d'éducation populaire.

En sus, les Commissions proposent plus particulièrement de faire travailler ensemble le monde associatif et les institutions à travers la **création d'une plateforme et d'un guide de l'éducation populaire et citoyenne**. Celui-ci permettrait :

- d'encourager les liens entre les projets collectifs et les initiatives d'éducation populaire, notamment dans le domaine de la citoyenneté ;
- de connecter les acteurs locaux ;
- de développer des valeurs communes de solidarité, de tolérance et de respect.

Cette action répondrait également à la demande collective issue des mouvements de la fin de l'année 2018 de développer et valoriser les associations œuvrant pour l'éducation populaire, ce qui s'inscrit dans la recherche de nouvelles trajectoires citoyennes, éducatives, ou encore sociales⁶.

Elles rappellent enfin la publication récente de l'avis⁷ du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) qui demande aux pouvoirs publics d'**investir dans les politiques publiques d'éducation populaire** afin de contribuer à réconcilier la société et à développer le lien social de manière à conforter la citoyenneté.

DISPOSITIF EMPLOIS VERTS

Le dispositif Emplois Verts est présenté comme étant un **vecteur de cohésion sociale** qui répond à quatre enjeux majeurs pour le territoire :

- l'accompagnement d'un public en difficulté vers une insertion professionnelle dans le secteur marchand ou non marchand ;
- la protection, l'entretien et l'embellissement du milieu naturel ;
- le développement du tourisme à La Réunion en aménageant des sites remarquables ;
- la lutte contre les maladies vectorielles.

Depuis janvier 2018, le dispositif Emplois Verts est basé sur les Parcours Emploi Compétences (PEC), qui ont remplacé les précédentes formes d'emplois aidés.

Les Commissions relèvent la poursuite de l'implication du Conseil régional en matière d'insertion professionnelle par la mise en œuvre de ce dispositif pour les personnes éloignées de l'emploi. Néanmoins, il est plus que jamais dépendant des décisions gouvernementales en matière de moyens affectés.

5 Avis du CESER sur les Bilan d'Activité et Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 - Assemblée plénière du 20 juin 2019.

6 Contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s) et faire société: informer, bâtir et transmettre » - Assemblée plénière du 19 mars 2019, page 37.

7 Rapport du CESE, « L'éducation populaire, une exigence du 21^{ème} siècle », 28 mai 2019.



PILIER 6 PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

Les Commissions rejoignent la Collectivité régionale sur la nécessité d'une « **politique d'ensemble (État, prescripteurs, OPCO et collectivités locales) pour la création d'emploi** qui permettrait d'augmenter le nombre d'emplois dans le secteur marchand sur le territoire »⁸.

Les Commissions prennent acte de la poursuite de la mise en œuvre du Groupement d'Employeurs Emplois Verts (GEAIDE 974) et de l'ambition de la collectivité de continuer à :

- mettre en place des passerelles entre les dispositifs et construire un véritable parcours d'insertion ;
- coordonner l'ensemble des dispositifs et trouver une cohérence de fonctionnement ;
- assurer le suivi des formations ;
- mettre en place des mesures à l'employabilité à la sortie du contrat aidé.

En matière de formation, elles rappellent que le **Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PACTE)** pourrait intervenir à titre principal à l'issue du contrat permettant d'assurer, pour tout bénéficiaire de Parcours Emploi Compétences, une formation qualifiante.

Plus largement sur la question des « parcours professionnels », le CESER proposait dans sa contribution « Pour réussir la trajectoire énergétique »⁹ de **lancer des appels à projets** afin d'accompagner la structuration du tissu économique, dont le volet formation, et d'accompagner la montée en compétence locale par la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT).

LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

Concernant les « Actions de soutien à la parentalité », les Commissions ont noté que la Collectivité régionale intervient pour aider les associations qui en font la demande, et ce pour des actions qui bénéficient d'un co-financement.

Au-delà de cet accompagnement ponctuel, elles lui proposent de travailler en partenariat avec les autres parties prenantes afin d'**identifier les associations qui travaillent sur le soutien à la parentalité** et modéliser les actions de co-éducation sur le territoire (café des parents, vacances familiales, CAF ...). Cela permettrait de capitaliser et multiplier les initiatives réussies visant à renforcer la co-éducation et l'accompagnement à la parentalité (s'inspirer du dispositif des classes passerelles)¹⁰.

RENFORCER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

En matière de démocratie participative, les Commissions avaient relevé dans les précédentes Orientations budgétaires la mise en place d'une démarche de démocratie participative, sous la forme d'un Conseil Consultatif Citoyen (CCC)¹¹. Elles prennent acte que le CCC a été installé en juin 2019 et que son règlement intérieur est en cours d'élaboration.

De façon complémentaire à cette démarche, il conviendrait aussi de « *renforcer les capacités d'agir de celles et ceux qui souhaitent participer à l'animation des Espaces d'Initiatives Territoriales existants ou à créer (...) pour leur donner la force et le sens attendus de leur création* ». Ainsi, les Commissions rappellent l'encouragement du CESER adressé au Conseil régional d'**accompagner les initiatives citoyennes sur chaque territoire de La Réunion**, notamment lorsqu'il contractualise avec les acteurs des différents territoires (dans le cadre des conventions Conseil régional/EPCI ou Conseil régional/communes), pour susciter le développement des démarches de participation¹².

⁸ Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2020, page 239.

⁹ Contribution du CESER « Pour réussir la trajectoire énergétique », Assemblée plénière du 5 juillet 2019.

¹⁰ Contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : Informer, Bâtir, et Transmettre » - Assemblée plénière du 14 mars 2019, page 39.

¹¹ Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019

¹² Contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : Informer, Bâtir, et Transmettre » - Assemblée plénière du 14 mars 2019, page 35.



PILIER 6 PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Considérant l'ampleur de cette problématique à La Réunion, les Commissions estiment que le Conseil régional a un rôle certain à tenir en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

A cet égard, elles prennent acte de la participation du Conseil régional au **Contrat local de lutte contre les violences faites aux femmes** signé en 2019 pour la CIREST. Elles encouragent la même démarche auprès des autres intercommunalités et la participation du Conseil régional à ces autres contrats. La Collectivité régionale devra aussi assurer dans le temps son implication dans cette lutte territoriale, notamment en matière de soutien financier.

Enfin, les Commissions demandent que leur soient présentés les résultats définitifs de l'**enquête Virage** (violences et rapports de genre) réalisée par l'INED¹³ en 2018 et devant être rendus en novembre 2019¹⁴.

PRÉVENTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ

Les Commissions encouragent l'action volontariste de la Collectivité régionale en matière de santé. Le travail partenarial qu'elle mène avec les acteurs publics (tels que l'ARS) et privés (les associations notamment) constitue une plus-value à l'état sanitaire des Réunionnais.es et de leur environnement, qui doit être pensé de façon intégrée et transversale à de nombreuses politiques publiques¹⁵. Cela requiert donc, pour ce qui a trait aux compétences du Conseil régional, de viser la mise en **cohérence des politiques publiques** qui impactent la santé des individus (logement, transports, environnement, infrastructures sportives, etc.) afin d'assurer un écosystème d'action publique opérant¹⁶.

En matière de sport-santé, les Commissions proposent à nouveau de mener une **réflexion sur le développement des environnements propices à la pratique de l'activité physique** à l'échelle du territoire et dans un cadre partenarial avec les collectivités locales¹⁷, afin de proposer une offre équilibrée et accessible aux Réunionnais.es.

Pour ce qui concerne la lutte contre le diabète, celle-ci nécessite une **stratégie commune** basée sur un diagnostic partagé, des objectifs clairs fixés en amont, un plan d'actions pluriannuel et un suivi régulier pour permettre une évaluation.

Les Commissions constatent que le Conseil régional reste mobilisé contre le diabète, déclarée **grande cause régionale de la mandature**.

Elles avaient insisté pour que l'ARS de La Réunion se remobilise quant à elle plus fortement dans cette lutte¹⁸. Cela semble être le cas considérant la démarche de réalisation d'une nouvelle feuille de route amplifiant la lutte contre le diabète sur le territoire, pour la période 2020-2022, qui devrait être rendue au plus tard en janvier 2020. Dans ce cadre, un séminaire sur le diabète s'est tenu le 3 octobre 2019, notamment afin de faire le bilan de la Conférence de consensus sur le diabète initiée en 2016 qui avait abouti à la définition des 5 référentiels d'intervention, et à la convention de partenariat signée en février 2017. A cet égard, elles rappellent la nécessité de réaliser une **démarche d'inventaire et d'état des lieux de la situation** en matière de diabète à La Réunion et d'appliquer et de respecter les référentiels d'intervention existants¹⁹.

13 Institut National d'Études Démographiques

14 Avis du CESER sur les Bilan d'Activité et Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 - Assemblée plénière du 20 juin 2019

15 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 - Assemblée plénière du 21 février 2019

16 Contribution du CESER sur le Projet de Santé La Réunion - Mayotte 2018-2027 (PRS 2) - 8 juin 2018, page 3

17 Contribution du CESER sur le Projet de Santé La Réunion - Mayotte 2018-2027 (PRS 2) - 8 juin 2018, page 3

Avis du CESER sur le Bilan d'Activité - Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 - Assemblée plénière du 20 juin 2019.

18 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2019 - Assemblée plénière du 28 mars 2019

19 Avis du CESER sur le Bilan d'Activité - Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 - Assemblée plénière du 20 juin 2019



PILIER 6 PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

En outre, la prévention étant indispensable pour casser le cercle vicieux du diabète²⁰, elles rappellent que la **sensibilisation des Réunionnais.es** est essentielle.

Les autorités de santé doivent donner régulièrement à la population réunionnaise certaines données élémentaires sur la situation (nombre de diabétiques, d'amputés, explication de l'hémoglobine glyquée avec un code couleur, etc.)²¹. Il s'agit de susciter une vraie prise de conscience de l'opinion publique et l'adhésion de la population.

De manière générale, elles demandent à la Collectivité régionale de continuer à s'inscrire dans cette démarche partenariale. Elles souhaitent notamment que le Conseil régional travaille encore davantage avec les associations pour développer plus largement l'**éducation thérapeutique des malades**²², qui constitue par ailleurs l'un des référentiels d'intervention.

LA MAÎTRISE DES SAVOIRS DE BASE ET DES APPRENTISSAGES (PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME)

Les Commissions prennent acte, d'une part, de la poursuite par la Collectivité régionale des quelques actions de prévention contre l'illettrisme dès la petite enfance en partenariat avec le Rectorat, la CAF et les communes, et d'autre part, de la continuité de l'offre d'accompagnement en faveur des publics en difficultés dans le cadre du PACTE pour l'année 2020.

Le CESER dans le cadre de sa contribution « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), faire société : Informer, Bâtir et Transmettre »²³, proposait de lancer un **Grand Plan Territorial pour favoriser l'égalité des chances, la prévention contre l'illettrisme et l'accompagnement à la parentalité dès la petite enfance**.

Considérant que la lutte contre l'illettrisme à La Réunion est un enjeu majeur d'égalité et de cohésion sociale, elles constatent que le Conseil régional annonce à nouveau qu'il entend mener les enquêtes régionales pour réactualiser les chiffres relatifs à la population concernée par l'illettrisme et ses services affiliés. La rédaction du **Plan régional pour la maîtrise des apprentissages et des savoirs de base de La Réunion** étant finalisée, les Commissions ont pris date avec le Conseil régional pour une présentation de ce nouveau plan fin octobre.

Suite à un nouvel appel à projets au second semestre 2019, les Commissions soulignent la volonté de la Collectivité régionale de pérenniser le dispositif des **Cases à Lire** en 2020 et prennent acte de l'ouverture de **nouveaux sites**, dans le but d'équiper les Communes qui en sont dépourvues.

Les Commissions notent la reconduction, pour l'année 2020, de l'action de professionnalisation des animateurs de Cases à Lire, ainsi que le complément d'actions à venir au sein du programme de formation spécifique dans le cadre d'une certification de la formation de formateurs d'adultes. Elles renouvellent leur souhait de connaître le **nombre de formations dispensées** ainsi que l'**effectif d'animateurs concernés**²⁴.

Aussi, les Commissions remarquent qu'il est prévu de **sensibiliser les équipes afin d'accompagner les publics allophones** en partenariat avec la Délégation de Mayotte et le CASNAV.

20 Rapport du CESER, « Diabète et santé publique à La Réunion : Comment transformer un cercle vicieux en un cercle vertueux ? » – Assemblée plénière du 27 mai 2014, page 36

21 Contribution du CESER sur le Projet de Santé La Réunion – Mayotte 2018-2027 (PRS 2) – 8 juin 2018, page 5

Rapport du CESER, « Diabète et santé publique à La Réunion : Comment transformer un cercle vicieux en un cercle vertueux ? » – Assemblée plénière du 27 mai 2014, page 35-36

22 Rapport du CESER, « Diabète et santé publique à La Réunion : Comment transformer un cercle vicieux en un cercle vertueux ? » – Assemblée plénière du 27 mai 2014, page 36

23 Contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), faire société : Informer, Bâtir et Transmettre » du 19 mars 2019

24 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017



PILIER 6 PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE EN FORMATION INITIALE

En matière de prévention et de lutte contre le décrochage en formation initiale, le plan régional est encadré par la convention signée entre l'État (Préfecture-Rectorat-DAAF) et le Conseil régional qui porte sur la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle. Les Commissions observent la continuité des dispositifs de remobilisation et de remotivation, d'actions expérimentales d'accompagnement dans le cadre du PACTE, du soutien au « classes transplantées » et de l'École de la Deuxième Chance.

Les Commissions réitèrent leur demande que soit réalisé un **état des lieux territorialisé du décrochage scolaire afin d'en mesurer les effets réels**²⁵.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Les Commissions rappellent que le CESER a publié en décembre 2017 son Rapport « Regard sur la pauvreté à la Réunion » dans lequel il appelait à **décloisonner et ancrer les politiques publiques et à essaimer les bonnes pratiques**. En effet, la convergence de l'action des différentes parties prenantes vers un objectif partagé de développement de La Réunion permettant de combattre la pauvreté demande d'apporter davantage de cohérence à l'action publique. Cet objectif de decloisonnement doit être poursuivi autant en interne à la Collectivité que vis-à-vis des autres acteurs publics.

Elles notent ainsi l'intention de la Collectivité régionale d'agir en matière de « *mise en œuvre de projets innovants et d'utilité sociale (aides aux personnes, etc) en lien avec le rôle prépondérant assigné aux régions en matière de développement économique, de formation et de solidarité sociale* »²⁶, ce qui fait le lien avec d'autres Piliers des Orientations budgétaires.

Par ailleurs, elles invitent la Collectivité à rechercher avec ses partenaires les moyens d'améliorer la communication relative aux **dispositifs d'aide alimentaire** mis en œuvre sur le territoire et qu'elle soutient, afin que les Réunionnais.es concerné.es soient mieux informés de ce dont ils pourraient bénéficier.

Les Commissions rappellent également leur préconisation d'agir très fortement en matière d'éducation à la consommation d'énergie pour que les Réunionnais.es deviennent davantage *consomm'acteurs* que consommateurs d'énergie. Cela doit se traduire notamment par un accent mis sur l'offre et les dispositifs d'**éducation à la consommation d'énergie**, en particulier pour les publics en situation de précarité énergétique²⁷. Elles proposent aussi de déployer la démarche Défi « Familles à énergie positive » et autres « Défis Citoyens Locaux » à La Réunion. Le « Familles à énergie positive » créé en 2008 par l'association Prioriterre propose au grand public de se mobiliser afin de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre et réduire les factures d'énergie.

2 - SECTEUR CONTINUITÉ TERRITORIALE ET MOBILITÉ

Les Commissions ont renouvelé, à de nombreuses reprises²⁸, leur soutien au Conseil régional pour **appeler l'État à renforcer ses interventions dans ses champs de compétences légales** et à assumer pleinement les dépenses afférentes, notamment en matière de continuité territoriale et de la prise en charge de la mobilité étudiante par LADOM.

Elles encouragent donc un partenariat renouvelé entre les deux acteurs pour déterminer selon quelles modalités les réponses aux besoins des Réunionnais.es en matière de continuité territoriale comme de mobilité pourraient être redéfinies dans cette perspective.

25 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2019.- Assemblée plénière 28 mars 2019

26 Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2020, page 258

27 Contribution du CESER de la Réunion « Pour réussir la trajectoire énergétique », Assemblée plénière du 5 juillet 2019, page 55

28 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019



PILIER 6 PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

Par ailleurs, les Commissions s'interrogent sur la concrétisation de l'**Observatoire de la mobilité**, visant à disposer d'outils de recensement statistique, d'analyses et de projections. Les Commissions ont régulièrement rappelé l'intérêt d'un tel observatoire, qui participerait à la mise en cohérence des politiques menées par les différents acteurs dans le domaine²⁹.

De façon complémentaire, elles s'interrogent sur la mise en œuvre à La Réunion du Comité régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes, conformément aux directives de la circulaire du 23 juillet 2015³⁰. Ce Comité doit permettre de décliner au niveau des territoires la coordination et la mise en réseau des acteurs concernés par la mobilité européenne et internationale des jeunes.

MOBILITÉ

Elles relèvent par ailleurs que, dans le cadre du PACTE, le Conseil régional pourra mener des **initiatives partenariales sélectives dans le secteur de la mobilité** en vue d'accompagner des projets innovants, de qualification et de préparation à l'emploi.

Afin de renforcer l'employabilité, les Commissions notent une volonté de la Collectivité régionale de **mettre en cohérence les dispositifs existants** avec les cartes de formation offertes localement, les métiers en tension des régions métropolitaines et les projets de vie des demandeurs d'emploi.

Dans le cadre du développement de la coopération régionale avec les pays de la zone océan Indien, les Commissions prennent acte de la **poursuite des démarches de la Collectivité régionale en faveur de la coopération éducative** qui se traduira, notamment par des appels à projets à destination des lycées. Les Commissions encouragent cette démarche d'échanges avec les pays étrangers de l'océan Indien pour apprendre plus efficacement les langues étrangères et instaurer davantage des jumelages d'établissements de formation.



29 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019.

30 Circulaire interministérielle n°DJEPVA/MCEIJVA/DREIC/DGEFP/DGER/2015/54 du 23 février 2015 relative à l'installation de comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes



PILIER 6

PLUS D'ÉGALITÉ POUR LES FAMILLES

La Commission avait suggéré...	Elle se satisfait que.. .
<p>> de faire de la lutte contre le diabète une priorité en matière de santé. <i>(Rapport « Diabète et santé publique à la Réunion : Comment transformer un cercle vicieux en un cercle vertueux ?... », 2014)</i></p>	<p>> une nouvelle feuille de route amplifiant la lutte contre le diabète sur le territoire, pour la période 2020-2022 soit en cours de réalisation par l'ARS et ses partenaires. <i>(Communiqué de presse ARS du 3 octobre 2019)</i></p>
<p>> que l'implication du Conseil régional devait être à la hauteur des enjeux et conforme aux ambitions qu'il affiche en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. <i>(Avis sur le Bilan d'activité 2016)</i></p>	<p>> la Collectivité régionale soit partenaire des acteurs locaux et associatifs dans le cadre de la signature de prochains Contrats locaux de lutte contre les violences faites aux femmes, le premier ayant été signé en 2019 avec les 6 communes de la CIREST. <i>(page 247 des Orientations budgétaires 2020)</i></p>
<p>> l'amélioration des conditions d'accueil des bénéficiaires dans le cadre du dispositif de continuité territoriale. <i>(Avis sur le Bilan d'activité 2017)</i></p>	<p>> le Conseil régional prévoit de travailler à l'évolution de la gestion des files d'attente, avec l'aide de la DSL. <i>(page 245 des Orientations budgétaires 2020)</i></p>

La Commission suggère au Conseil régional de :

- > respecter les engagements pris dans le cadre de la Charte d'engagements réciproques de La Réunion entre l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement Associatif de La Réunion, ce qui implique pour le Conseil régional de définir son propre plan d'actions.
- > lancer un Grand Plan Territorial pour favoriser l'égalité des chances, la prévention contre l'illettrisme et l'accompagnement à la parentalité dès la petite enfance.
- > persister à faire valoir les responsabilités de l'État en matière de mobilité et de continuité territoriale afin que les dispositifs et moyens d'intervention soient véritablement adaptés aux besoins réels des Réunionnais.



CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'Océan Indien

Ces Orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité du développement des actions jugées prioritaires en 2019 en faveur des jeunes et des entreprises, en termes de nouvelles perspectives de formation et d'emplois et d'échanges économiques.

Par ailleurs, l'année 2020, dite charnière, connaîtra les évaluations à mi-parcours d'INTERREG V OI et la préparation du nouveau programme 2021-2027.

1. UNE COOPÉRATION BILATÉRALE MISE EN ŒUVRE VIA LES ANTENNES EXTÉRIEURES DU CONSEIL REGIONAL

À travers le déploiement de représentations à l'étranger, le Conseil régional dispose de véritables relais de proximité pour accompagner les opérateurs économiques et intensifier les actions de coopération et de codéveloppement. Le rôle des Antennes décentralisées lui apparaissant primordial¹, la Commission relève une nouvelle fois avec intérêt le confortement de leurs missions dans le droit fil des orientations adoptées en 2019 au regard du contexte local. Elle avait notamment souligné l'impulsion de partenariats ou la mobilisation des réseaux existants dans le secteur de l'éducation afin de développer des programmes de formation et d'échanges en faveur des jeunes et mener une veille sur les offres d'emplois à pourvoir dans les pays concernés.

La Commission salue une nouvelle fois l'engagement des VSI (Volontaires de Solidarité Internationale). Face aux difficultés pour trouver des candidats à la mobilité et correspondant aux postes à pourvoir, elle rappelle les recommandations antérieures du CESER pour que les dispositifs de volontariat soient adaptés aux réalités locales (ouverture de nouveaux postes, extension géographique, champ des publics éligibles)². Par ailleurs, il convient de communiquer pour valoriser ces actions en termes d'employabilité et d'insertion professionnelle. Le CESER avait préconisé qu'une étude sur le parcours des bénéficiaires soit menée dans le cadre d'une évaluation des dispositifs de mobilité³. La Plateforme de Coopération de la France de l'Océan Indien (PCFOI) récemment installée pourrait se saisir du sujet de la politique de mobilité (éducative et professionnelle) à l'international, afin de lever les freins à son développement.⁴

Dans l'optique de tisser de nouveaux liens en matière de coopération, la possibilité légale de mettre à disposition des représentants des Collectivités dans les Ambassades et/ou Consulats pourrait être exploitée.⁵ La Commission recommande également au Conseil régional de s'appuyer sur la diaspora réunionnaise.⁶

1 Note du CESR : « Pour une meilleure coopération régionale au départ de La Réunion dans la zone océan Indien » - Bureau du 8 juillet 2005

2 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 8 décembre 2011

3 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 8 décembre 2011

4 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019

5 Loi du 5 décembre 2016 « relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des Outre-mer dans leurs environnement régional »

6 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 13 juin 2017



CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'Océan Indien

La Commission réitère son soutien à l'ensemble des mesures d'accompagnement visant tant à instaurer une veille stratégique permanente qu'à exporter nos savoir-faire (BTP, Énergies Renouvelables, TIC, services, ...) ⁷. Elle considère que le réseautage et le lobbying doivent y contribuer. ⁸ Si la Commission se satisfait de l'effort de mutualisation en faveur des TPME ⁹ à travers la Maison de l'export, elle avait préconisé un renforcement des dispositifs (transferts technologiques et humains, études de marchés, missions de prospection, ...) et leur ouverture le plus largement possible à tous les opérateurs potentiels souhaitant se tourner vers l'extérieur et priorisant les retombées pour notre territoire. ¹⁰

2. UNE COOPÉRATION MULTILATÉRALE PRIVILÉGIÉE AVEC LA COMMISSION DE L'Océan Indien (COI)

Considérant que les conditions d'une plus grande ouverture de La Réunion vers le grand océan Indien passent obligatoirement par une meilleure intégration (représentation institutionnelle formelle, statut rehaussé, ...) au sein des organisations régionales de coopération ¹¹, la Commission invite la Collectivité à poursuivre ses interventions afin de défendre au mieux nos intérêts spécifiques dans ce cadre. Elle note en ce sens la volonté du Conseil régional « *d'établir avec l'État français une relation de partenariat et de responsabilité* », s'agissant du COMESA et de l'IOA qui jouent un rôle majeur dans le processus de régionalisation en Afrique pour l'un et dans l'océan Indien pour l'autre.

Au sein de la COI, l'année 2020 sera éminemment stratégique pour La Réunion, concernant d'une part, les travaux relatifs à son évolution institutionnelle et à son renforcement, et d'autre part, le Secrétariat Général assuré par un ressortissant de la France.

Aussi, la Commission considère que les projets conduits avec nos partenaires historiques de la zone, avec lesquels nous partageons une « Communauté de destin », méritent d'être davantage valorisés. Elle rappelle que le CESER milite de longue date en faveur de l'identité indianocéanique et de la promotion du concept de codéveloppement ¹², aujourd'hui mis en avant au plus haut sommet de l'État. Par ailleurs, elle tient à souligner une nouvelle fois, en référence à l'Histoire, que toute coopération économique a été précédée d'échanges entre les hommes des territoires concernés (culture, sport, éducation, ...). Cette dimension doit demeurer une constante en la matière. La préconisation tendant à l'organisation d'une journée annuelle publique de sensibilisation à la culture et à la pratique de la coopération reste d'actualité ¹³.

7 Avis du CESER sur le « Rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale » - Bureau du 8 avril 2015

8 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 13 juin 2017

9 Très Petites et Moyennes Entreprises

10 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017

11 Commission de l'océan Indien (COI), Marché commun de l'Afrique orientale et Australe (COMESA), Association des États riverains de l'océan Indien (IOA), Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)

12 Note du CESER : « La coopération régionale au départ de La Réunion dans la zone océan Indien » - Bureau du 8 juillet 2005

13 Note du CESER : « Pour une meilleure coopération régionale au départ de La Réunion dans la zone océan Indien » - Bureau du 8 juillet 2005



CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'Océan Indien

Afin d'appréhender l'évolution des règles régissant les conditions des échanges dans la zone, la mise en place d'une cellule dédiée aux APE (Accords de Partenariat Économique), au niveau régional¹⁴, devrait remédier au défaut d'informations et de concertation sur ce dossier. Face à une possible avancée des négociations, il s'avère crucial de reprendre les travaux entamés en 2017¹⁵, et sur la base d'une évaluation¹⁶, d'élaborer, avec l'ensemble des partenaires concernés, un argumentaire à porter devant les autorités françaises puis européennes¹⁷.

3. UN PROGRAMME INTERREG PLUS AXÉ EN FAVEUR DE L'EMPLOI

La Commission partage à nouveau pleinement le soutien aux dispositifs dont les retombées sont immédiates pour La Réunion. Il en est ainsi des projets contribuant à améliorer les compétences, l'employabilité et l'emploi des Réunionnais.es.

L'année 2020 sera également marquée par les premières évaluations du programme dites à mi-parcours, évaluations de la mise en œuvre et évaluations thématiques, dont les recommandations et conclusions conditionneront la fin de la programmation et la préparation du nouveau programme.

La Commission avait relevé avec grand intérêt l'évaluation qui pourrait porter sur les dispositifs visant l'emploi à travers la mobilité et la formation professionnelle, en conformité avec les préconisations du CESER.¹⁸ Elle renouvelle la pertinence de maintenir une approche intégrée des POE, y compris en matière d'évaluation¹⁹, tenant compte des autres politiques menées (européennes, nationales et locales)²⁰.

De plus, la Commission réitère la nécessité de mesurer les retombées spécifiquement pour le territoire de La Réunion²¹ et ce, sous l'angle de l'ancrage territorial.

Au regard de la préparation post 2020, elle rappelle le rôle prépondérant du CRE²² (cf. supra).

De plus, elle exprime toute l'importance d'une collaboration étroite avec l'unité déconcentrée de la Commission européenne basée à Maurice²³.

La Commission rappelle l'importance de rechercher la complémentarité des programmes financés par l'UE dans la zone. Il s'agit de s'assurer de la cohérence des politiques européennes tant internes²⁴. Pour ce faire, l'Autorité de gestion avait été invitée à solliciter le bénéfice d'une délégation pour gérer directement une partie du FED (à l'instar de la Guadeloupe)²⁵.

Aussi, souligne-t-elle une évolution forte en faveur d'une meilleure articulation des financements relevant de la politique de cohésion de l'UE et de sa politique de coopération internationale constituant une opportunité de coopération renforcée entre les RUP et leurs pays voisins. Plusieurs modalités de gestion sont proposées pour combiner des financements FEDER et d'autres instruments de financement extérieur de l'UE : gestion partagée (confiée à un État membre), gestion indirecte (confiée à des États partenaires, organisations internationales ou agences de développement) ou un mixte des deux.

14 Cf. Mémoire conjoint des Régions Ultrapériphériques : « Pour un nouvel élan dans la mise en œuvre de l'article 49 du TFUE » - Mars 2017

15 Premier avis du CESR sur « Les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Économique en négociation entre l'Union européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part » - Bureau du 14 mars 2007. Deuxième avis du CESR sur « Les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Économique en négociation entre l'Union européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part » - Bureau du 7 juin 2007.

16 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

17 Intervention du Président du CESER lors de la Conférence de coopération, le 9 novembre 2016..

18 Contribution du CESR : « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à La Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens » - Assemblée plénière du 4 mars 2010

19 Contribution du CESER au séminaire Convergence : « L'évaluation intégrée des politiques publiques à l'échelle du territoire de La Réunion - à partir de l'exemple des programmes européens » du 22 novembre 2011. Avis du CESER sur le RAMO (Rapport Annuel de Mise en œuvre) du programme INTERREG V Océan Indien pour l'année 2017 du 7 mai 2018.

20 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

21 Avis sur les fiches actions du programme INTERREG V Océan Indien 2014-2020 du 22 mars 2016.

22 Comité Régional d'Évaluation

23 Avis sur le Bilan d'activités et le Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

24 Contribution du CESER en vue de l'élaboration du Mémoire des RUP 2017 du 30 janvier 2017

25 Avis du CESER sur le Budget de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014



CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'Océan Indien

Enfin, cette politique s'exerçant « dans un contexte d'insertion régionale et de dynamique de coopération éminemment complexe »²⁶, auquel s'ajoutent les contraintes communautaires²⁷, oblige à repenser son organisation institutionnelle.

La loi « relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des Outre-mer dans leur environnement régional », à travers l'adaptation du cadre législatif²⁸, a opéré une démarche de reconnaissance du « rôle essentiel de La Réunion dans les relations internationales françaises dans la zone », et ce, conformément à la LOOM²⁹. De même, le Livre Bleu Outre-mer instaure un nouveau mode de concertation entre l'État et les collectivités locales visant « l'élaboration de stratégies régionales cohérentes, lisibles, autour de priorités clairement définies et d'une diplomatie de projets ».

En termes de gouvernance territoriale, il s'agirait de conférer le chef de filât au Conseil régional afin de répondre aux besoins de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions et de réactivité. Le CESER avait également préconisé la création d'une Conférence Locale de la Coopération et du Codéveloppement, réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux, y compris des acteurs de la société civile. Cette instance serait chargée d'informer les partenaires, de proposer des évaluations et d'élaborer la politique en la matière.³⁰

L'année 2020 sera décisive s'agissant du processus d'élaboration de la nouvelle génération des programmes européens (2021-2027). Conformément au principe de bonne gouvernance, la Commission formule le souhait que le CESER, en sa qualité de membre du CSI (Comité de Suivi INTERREG), soit associé à ces travaux le plus en amont possible et que les singularités de La Réunion soient davantage défendues sur la base de l'article 349 du TFUE (cf. supra).

Ainsi, l'insertion régionale de La Réunion dans son environnement géographique, proche et plus lointain, passe par le maintien voire le renforcement des moyens et dispositifs actuels, au regard de leurs impacts et retombées pour notre territoire.

26 Cf. Programme INTERREG V OI 2014-2020

27 Concentration thématique, programme unique avec deux volets distincts aux périmètres géographiques propres, accord des États tiers, gouvernance élargie, partenariat renforcé, pilotage de la performance, ...

28 Loi du 5 décembre 2016

29 Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer du 13 décembre 2000

30 Note du CESER : « Pour une meilleure coopération régionale au départ de La Réunion dans la zone océan Indien » - Bureau du 8 juillet 2005



CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'Océan Indien

La Commission avait suggéré...	Elle se satisfait de.. .
<p>> renforcer les dispositifs à l'export (transferts technologiques et humains, études de marchés, missions de prospection, ...) et de les ouvrir le plus largement possible à tous les opérateurs potentiels priorisant les retombées pour notre territoire. <i>(Préconisation formulée pour les Orientations budgétaires 2018)</i></p> <p>> rechercher la complémentarité des programmes financés par l'UE dans la zone pour s'assurer de la cohérence des politiques européennes (tant internes qu'externes). Solliciter auprès de la Commission Européenne la gestion directe d'une partie du FED. <i>(Discussions avec la Commission européenne en amont de l'élaboration des programmes. Préconisation sur la gestion du FED émise lors du CNS d'avril 2016 : à intégrer aux négociations pour l'élaboration de la programmation européenne 2014-2020)</i></p>	<p>> l'effort de mutualisation à travers la Maison de l'export (ouverture en 2016); qu'en appui à la Maison de l'export et au Club export une réflexion pour une action de mutualisation en faveur de nos entreprises exportatrices sera engagée.</p> <p>> l'évolution forte en faveur d'une meilleure articulation des financements relevant de la politique de cohésion de l'UE et de sa politique de coopération internationale constituant une opportunité de coopération renforcée entre les RUP et leurs pays voisins. Plusieurs modalités de gestion sont proposées pour combiner des financements FEDER et d'autres instruments de financement extérieur de l'UE : gestion partagée (confiée à un État membre), gestion indirecte (confiée à des États partenaires, organisations internationales ou agences de développement) ou un mixte des deux.</p>
<p>> poursuivre les négociations pour renforcer la place de La Réunion au sein des organisations régionales. <i>(Préconisation récurrente depuis 2005)</i></p>	<p>> la volonté du Conseil régional d'établir avec l'Etat français une relation de partenariat et de responsabilité s'agissant du COMESA et de l'IORA.</p> <p>> de la participation active du Conseil régional aux travaux sur l'évolution institutionnelle de la COI.</p> <p>> du Secrétariat Général de la COI assuré en 2020 par un ressortissant de la France/Réunion.</p>



CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'Océan INDIEN

La Commission suggère au Conseil régional :

> d'adapter les dispositifs de volontariat aux réalités locales (ouverture de nouveaux postes, extension géographique, champ des publics éligibles), de communiquer sur ces dispositifs et de réaliser une étude sur le parcours des bénéficiaires dans le cadre d'une évaluation des dispositifs de mobilité.

(Préconisation antérieure du CESER renouvelée au regard des difficultés à trouver des candidats à la mobilité. Inviter la Plateforme de Coopération de la France de l'Océan Indien (PFCFOI) à se saisir du sujet de la mobilité à l'international afin de lever les freins à son développement)

> de poursuivre les interventions auprès de l'État pour renforcer la place de La Réunion au sein de organisations régionales de coopération.

(Préconisation du CESER émise en 2005. Disposition prévue par la Loi du 05/12/16 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional)

> d'organiser une journée annuelle publique de sensibilisation à la culture et à la pratique de la coopération.

(Préconisation récurrente du CESER depuis 2005, d'autant plus d'actualité et prioritaire au regard des revendications citoyennes actuelles)

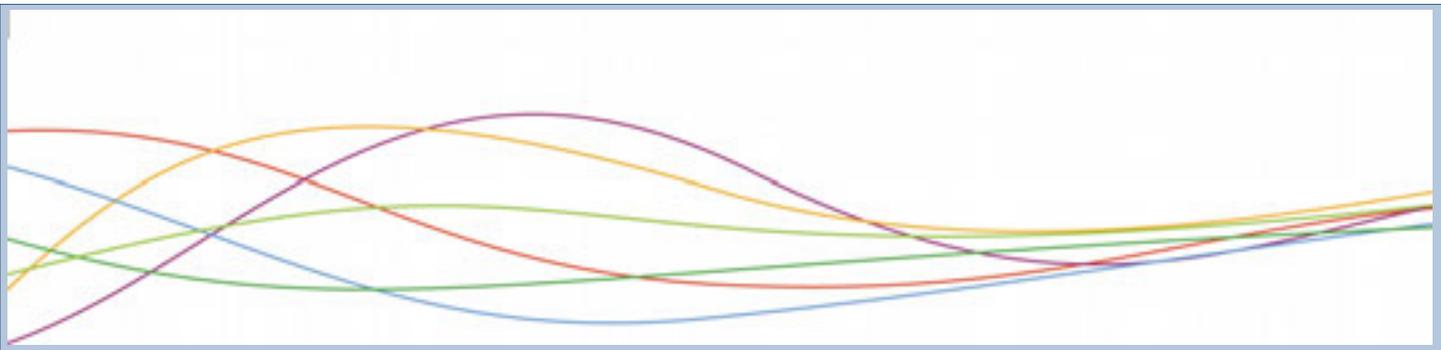
> de mettre en place une Cellule dédiée aux APE au niveau régional pour remédier au déficit d'informations et de concertation sur le sujet, et afin d'appréhender l'évolution des règles régissant les échanges dans la zone.

(Demande formulée lors de l'avis du CESER sur le Budget primitif pour 2016)

> de maintenir une approche intégrée des POE y compris en matière d'évaluation et mesurer les retombées spécifiquement pour La Réunion sous l'angle de l'ancrage territorial.

> de créer une Conférence Locale de la Coopération et du Co-développement associant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux, y compris les acteurs de la société civile, chargée d'élaborer la politique, d'informer les partenaires et de procéder aux évaluations.

(Préconisation récurrente du CESER depuis 2005. La création récente de la Plateforme de Coopération de la France de l'Océan Indien (PFCFOI) s'inscrit dans le bon sens en termes de coordination, s'agissant d'impulser la réalisation de projets communs, à définir sur un mode partenarial et citoyen)



CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

10, rue du Béarn - B.P. 17191
97804 Saint-Denis Cedex 9

Tél. : 0262 97 96 30
Fax. : 0262 97 96 31

ceser-reunion@ceser-reunion.fr
www.ceser-reunion.fr

www.ceser-reunion.fr



ceser974

